

# Requête d'un financement accéléré COVID-19 auprès du Partenariat Mondial pour l'Éducation

CONTEXTE	
Pays :	<b>NIGER</b>
Agent (s) partenaire(s) :	<b>Agence Française de Développement (AFD) UNICEF</b>
Agence(s) de coordination :	<b>UNICEF</b>
Intitulé du programme :	<b>Programme d'Appui à la mise en œuvre du Plan de réponse du secteur de l'éducation au COVID-19</b>
Montant total du financement accéléré COVID-19 :	<b>15 000 000 USD</b>
Commissions de l'agent partenaire (en supplément du montant total du financement accéléré COVID-19 demandé) <sup>1</sup> :	<b>AFD : 340 950,50 USD UNICEF : 572 670 USD</b>
Commissions de l'agent partenaire en % du montant total du financement accéléré demandé :	<b>AFD : 5% (de 6 819 010 USD) UNICEF : 7% (de 8 180 990 USD)</b>
Date de soumission de la requête pour un financement accéléré COVID-19 :	<b>12/5/2020</b>
Date estimée de démarrage du financement accéléré COVID-19 :	<b>7/1/2020</b>
Date estimée de clôture du financement accéléré COVID-19 (doit correspondre au dernier jour du mois, par exemple : le 30 juin 2021) :	<b>12/31/2021</b>
Date prévue pour la remise du rapport de fin d'exécution (au maximum 6 mois après la date de clôture du programme) :	<b>06/30/2022</b>

<b>Modalités du financement - (mettre un 'X')</b>	<input checked="" type="checkbox"/>	Fonds commun sectoriel
	<input type="checkbox"/>	Fonds commun de projet / Cofinancement
	<input checked="" type="checkbox"/>	Projet autonome



**FINANCEMENT DU PARTENARIAT MONDIAL POUR L'ÉDUCATION POUR LA MISE  
EN ŒUVRE DU PLAN DE REPOSE DU SECTEUR DE L'ÉDUCATION  
A LA PANDEMIE DE COVID-19**

## INFORMATIONS DE BASE

<b>Agents Partenaires</b>	Agence Française de Développement UNICEF
<b>Date d'approbation par le gouvernement du Niger du plan de réponse COVID</b>	30 avril 2020
<b>Date de dépôt de la requête</b>	
<b>Montant de la requête PME</b>	USD 15 millions
<b>Durée de mise en œuvre</b>	18 mois (juillet 2020 à décembre 2021)
<b>Brève description du programme</b>	<p>Le financement vise à appuyer la mise en œuvre du Plan de réponse de l'éducation et de la formation à la pandémie de COVID-19.</p> <p>L'objectif général du programme est d'atténuer l'impact du COVID-19 sur le système éducatif nigérien, en particulier pour les élèves les plus fragiles.</p> <p>Sur la base du plan de réponse du secteur et de manière cohérente avec les objectifs du PTSEF et du financement du PME pour la mise en œuvre du PTSEF, le financement du PME soutiendra principalement : i) la continuité des apprentissages hors de l'école et l'adaptation des programmes, ii) la réouverture des écoles en toute sécurité et iii) la préparation et le démarrage de la rentrée scolaire 2020-21. De manière transversale, des actions d'évaluation des besoins, de renforcement des capacités et de suivi-évaluation-apprentissage permettront à la fois d'appuyer la qualité de l'exécution et de contribuer à la résilience du système éducatif nigérien.</p>

### Allocations du PME au Niger pour la mise en œuvre d'un plan sectoriel (en MUSD)

2004-2005	2005-2008	2009-2012	2014-2019	2020-2024 <sup>2</sup>	Total
5 000 000	8 000 000	7 515 736	84 200 000	85 000 000	189 715 736

<sup>2</sup> En cours d'examen. Il est prévu que le financement soit examiné par le Conseil d'administration entre la mi-mai et la fin mai. Le Comité des financements du PME a recommandé l'approbation sans réserves de ce financement.

## TABLE DES MATIERES

<b>I.</b>	<b>CONTEXTE.....</b>	<b>8</b>
	<i>1.1 Contexte général.....</i>	<i>8</i>
	<i>1.2 Situation de l'éducation au Niger.....</i>	<i>8</i>
	<i>a) Orientations de la politique sectorielle .....</i>	<i>8</i>
	<i>b) Principaux enjeux du secteur éducatif .....</i>	<i>9</i>
	<i>c) Les partenaires du secteur.....</i>	<i>12</i>
	<i>1.3 Impacts de la pandémie de COVID-19 sur le système éducatif et réponse du secteur.....</i>	<i>13</i>
	<i>a) Situation de la pandémie de COVID-19 au Niger.....</i>	<i>13</i>
	<i>b) Les impacts sur le secteur éducatif.....</i>	<i>14</i>
	<i>c) Plan de réponse du gouvernement pour le secteur de l'éducation.....</i>	<i>16</i>
	<i>d) Appuis et financements des partenaires du secteur pour appuyer la mise en œuvre du plan de réponse à la pandémie de COVID-19 .....</i>	<i>17</i>
<b>II.</b>	<b>DESCRIPTION DU PROGRAMME .....</b>	<b>19</b>
	<i>2.1 Calendrier d'élaboration de la requête, choix des Agents partenaires et des modalités d'exécution du financement.....</i>	<i>19</i>
	<i>2.2 Description de l'approche de conception du programme .....</i>	<i>19</i>
	<i>a) Approche stratégique et opérationnelle .....</i>	<i>19</i>
	<i>b) Leçons apprises des expériences passées au Niger.....</i>	<i>20</i>
	<i>2.3 Les objectifs et stratégies du programme en lien avec le plan de réponse COVID du secteur .....</i>	<i>22</i>
	<i>a) Objectif 1 : Appuyer la continuité des apprentissages hors de l'école.....</i>	<i>22</i>
	<i>b) Objectif 2 : Appuyer la réouverture des écoles .....</i>	<i>22</i>
	<i>c) Objectif 3 : Appuyer la préparation et le démarrage de l'année scolaire 2020-2021 .....</i>	<i>23</i>
	<i>d) Objectif 4 : Appuyer la résilience du système éducatif nigérien .....</i>	<i>23</i>
	<i>2.3 Structuration du financement.....</i>	<i>23</i>
	<i>2.4 Présentation des activités du programme .....</i>	<i>24</i>
	<i>a) Composante 1 : Appui à la continuité des apprentissages hors de l'école .....</i>	<i>24</i>
	<i>b) Composante 2 : Appuyer la réouverture des écoles et leur fonctionnement jusqu'à la fin de l'année scolaire.....</i>	<i>26</i>
	<i>c) Composante 3 : Appui à la préparation et au démarrage de l'année scolaire 2020-2021.....</i>	<i>28</i>
	<i>d) Composante 4 : Appui à la résilience du système éducatif via la production de connaissances et le suivi-évaluation-apprentissage en continu du programme.....</i>	<i>29</i>
	<i>2.5 Chaîne de résultats du programme.....</i>	<i>31</i>
	<i>2.6 Calendriers du programme .....</i>	<i>34</i>
	<i>a) Calendrier de mise en œuvre .....</i>	<i>34</i>
	<i>b) Calendriers prévisionnels de décaissement .....</i>	<i>38</i>

<b>III.</b>	<b>MISE EN ŒUVRE ET GESTION DU PROGRAMME .....</b>	<b>39</b>
3.1	<i>Conditions générales du programme .....</i>	39
3.2	<i>Présentation des conditions et modalités d'exécution du financement .....</i>	39
a)	<i>Appui projet .....</i>	39
b)	<i>Le Fonds Commun Sectoriel de l'Education .....</i>	40
3.3	<i>Aspects liés à la gestion fiduciaire .....</i>	41
a)	<i>Appui projet .....</i>	41
b)	<i>Le Fonds Commun Sectoriel de l'Education .....</i>	42
3.4	<i>Pilotage et coordination et du programme .....</i>	42
3.5	<i>Dispositif de suivi-évaluation et cadre de résultats .....</i>	43
a)	<i>Dispositif de suivi-évaluation .....</i>	43
b)	<i>Cadre de résultats .....</i>	45
<b>IV.</b>	<b>BUDGET DU PROGRAMME .....</b>	<b>48</b>
<b>V.</b>	<b>ANALYSE DES RISQUES .....</b>	<b>49</b>
5.1	<i>Risques contextuels .....</i>	49
a)	<i>Dégradation du contexte sécuritaire .....</i>	49
b)	<i>Dégradation du contexte sanitaire .....</i>	49
c)	<i>Dégradation du contexte alimentaire .....</i>	50
d)	<i>Dégradation du contexte économique et social .....</i>	51
e)	<i>Risque pluviométrique .....</i>	51
5.2	<i>Risques institutionnels.....</i>	51
5.3	<i>Risques techniques .....</i>	52
<b>ANNEXES .....</b>		<b>54</b>

## SIGLES ET ACRONYMES

AFD	Agence française de développement
AMO	Appui à maîtrise d'ouvrage
ANCEFA	African Network Campaign for Education of All
ANFICT	Agence nationale de financement des collectivités territoriales
ANO	Avis de non objection
ASO-EPT	Réseau des associations école pour tous
AUF	Agence Universitaire de la Francophonie
BCEAO	Banque centrale des états d'Afrique de l'ouest
BID	Banque Islamique de Développement
BM	Banque Mondiale
CAMOS	Cellule d'Appui à la Mise en œuvre et au Suivi du Plan Sectoriel pour l'Éducation et la Formation
CCC/CAMOS	Cellule centrale de comptabilisation de la CAMOS
CFGCT	Centre de formation en gestion des collectivités territoriales
CGDES/COGES	Comités de gestion décentralisée des établissements scolaires
CI	Cour d'initiation
CN-EPT	Coalition nationale pour l'éducation pour tous (réseau féminin)
CP	Cours préparatoire
CPJ	Centre de promotion de la jeunesse
CT	Collectivité territoriale
CT-FCSE	Comité technique du Fonds commun sectoriel de l'éducation
DEP	Direction des études de la programmation
DESCP	Direction de l'évaluation, du suivi et des concours professionnels
DFIC	Direction de la formation initiale et continue
DPPD	Document de programmation pluriannuel des dépenses
DREP	Direction régionale de l'enseignement primaire
DRES	Direction régionale des enseignements secondaires
DS	Direction des statistiques
ECVMA	Enquête sur les conditions de vie des ménages et l'agriculture
ECW	Education Cannot Wait/ L'éducation ne peut pas attendre- Fonds hébergé par UNICEF
EFAC	Ecoles de formation aux arts et à la culture
ESPIG	Allocation du PME pour la mise en œuvre du plan sectoriel de l'éducation
ETFP	Enseignement technique et formation professionnelle
FCSE	Fonds commun sectoriel de l'éducation
FMI	Fonds monétaire international
GIZ	Agence allemande de coopération internationale pour le développement.
GPPE	Groupe local des partenaires pour l'éducation
IEP	Inspection de l'éducation primaire
IGF	Inspection générale des finances
INDRAP	Institut national de documentation, de recherche et d'animation pédagogique
JICA	Agence japonaise de coopération internationale pour le développement
MEP/A/PL/EC	Ministère de l'Enseignement primaire, de l'Alphabétisation, de la Promotion des langues nationales et de l'Education civique
MEPT	Ministère des Enseignements Professionnels et Techniques
MES	Ministère des Enseignements Secondaires
MESRI	Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
MJ/S	Ministère de la Jeunesse et des Sports

MRC/A/MS	Ministère de la Renaissance Culturelle, des Arts et de la Modernisation Sociale
OPEN	Observatoire des performances de l'école nigérienne
ONG	Organisation non gouvernementale
PAA	Plan d'action annuel
PAEQ	Projet d'appui pour une éducation de qualité
PAM	Programme alimentaire mondial
PASEC	Programme d'analyse des systèmes éducatifs des pays de la CONFEMEN
PAP	Plan annuel de performance
PDES	Programme de développement économique et social
PIB	Produit Intérieur Brut
PME	Partenariat Mondial pour l'Education
PNDIJE	Politique nationale de développement intégré du jeune enfant
PTF	Partenaires techniques et financiers
PTSEF	Plan de transition de l'éducation et de la formation
RESEN	Rapport d'état du système éducatif national
ROSEN	Réseau des organisations du secteur de l'éducation du Niger
SG	Secrétaire général
SNAEFFFF	Stratégie nationale d'accélération de l'éducation et de formation des filles et femmes
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
UNESCO	Organisation des Nations unies pour l'Education, la science et la culture
UNHCR	Haut- commissariat des Nations unies pour les réfugiés
UNICEF	Fonds des Nations unies pour l'Enfance

## I. CONTEXTE

### 1.1 Contexte général

Pays enclavé sahélien, le Niger se trouve au cœur d'une région fragile marquée par la violence politique et religieuse dans le nord du Nigéria, les mouvements séparatistes et armés dans le nord du Mali et à l'Est du Burkina Faso, et la violence intercommunautaire et l'effondrement de l'État dans le sud de la Libye. **La situation sécuritaire demeure très instable et marquée par la lutte persistante contre les groupes terroristes et les narcotrafiquants.** Cette situation entraîne des crises sociales et humanitaires (2,9 millions de personnes auront besoin d'une aide humanitaire en 2020 dont 1,6 million d'enfants<sup>3</sup>) avec une augmentation du nombre de réfugiés (dont le nombre est estimé à 218 000) et une hausse notable des dépenses de sécurité.

**Le Niger est le pays avec l'indice de développement humain le plus faible au monde<sup>4</sup>.** Les caractéristiques démographiques (croissance démographique de 3,9 % par an et taux de fécondité de 7,2 enfants par femme en 2017) ne permettent pas à la croissance économique d'améliorer significativement les indicateurs sociaux et de réduire la pauvreté.

**La prépondérance du secteur agricole/élevage (43% du PIB) rend la croissance économique fortement volatile.** Le déficit d'infrastructures notamment dans le secteur de l'alimentation, de l'eau et de l'assainissement, de l'énergie et du transport, limite le potentiel de croissance du pays. L'activité informelle est très largement répandue (le secteur informel représenterait 70 % du PIB et emploierait 90 % de population active). Malgré l'accentuation de la dégradation du contexte national et international (aléas climatiques, baisse des prix des matières premières, insécurité, etc.), le taux de croissance économique s'est établi à 5,2 % en 2018 et 6,3 % en 2019<sup>5</sup> grâce à la bonne tenue du secteur agricole et au dynamisme des secteurs de la construction et des services. Plusieurs grands projets d'infrastructures ont soutenu l'activité en 2019 (poursuite de la construction du barrage de Kandadji, construction d'un oléoduc avec le Bénin, extension de l'aéroport pour la tenue du sommet de l'Union africaine en juillet 2019).

**Le contexte social est marqué quant à lui par la prévalence de la pauvreté, une population jeune et une forte croissance démographique :** environ 45% des Nigériens vivent sous le seuil de la pauvreté monétaire, 54% ont moins de 15 ans et la population nigérienne fait plus que doubler tous les 20 ans<sup>6</sup>.

### 1.2 Situation de l'éducation au Niger

**L'amélioration du capital humain est l'un des enjeux majeurs identifiés dans le Plan de Développement Economique et Social (PDES) 2017-2021 du Niger.** Le programme 3 du PDES 2017-2021 « Développement du capital humain » vise particulièrement l'amélioration du niveau d'instruction et de formation de la population à travers notamment i) une prise en charge plus efficace des flux scolaire, universitaire et la formation professionnelle, ii) la prise en charge des jeunes hors du système éducatif, iii) le renforcement de l'alphabétisation, iv) l'amélioration de l'offre et de la qualité de l'éducation, v) une gestion et un pilotage plus efficaces des structures en charge de l'éducation et de la formation, vi) le développement des capacités du système de la recherche scientifique et de l'innovation technologique et vii) le renforcement de la gouvernance et de la coordination du secteur.

#### *a) Orientations de la politique sectorielle*

En novembre 2019, un Plan de transition du secteur de l'éducation et de la formation (PTSEF) 2020-2022 a été endossé par les partenaires techniques et financiers. Le PTSEF opte pour un petit nombre de stratégies prioritaires, ces stratégies visant à consolider à court terme le système éducatif nigérien et à

<sup>3</sup>[https://www.humanitarianresponse.info/sites/www.humanitarianresponse.info/files/documents/files/13012020\\_ner\\_hno\\_2020.pdf](https://www.humanitarianresponse.info/sites/www.humanitarianresponse.info/files/documents/files/13012020_ner_hno_2020.pdf). Ces estimations datent de fin 2019 : les conséquences de la crise provoquée par la pandémie de COVID-19 pourraient amener à revoir à la hausse ces estimations.

<sup>4</sup> PNUD, 2018.

<sup>5</sup> Conclusions de la mission du FMI de revue de programme au Niger, novembre 2019.

<sup>6</sup> Enquête nationale sur les conditions de vie des ménages et l'agriculture, 2014.

structurer l'action des autorités autour des objectifs prioritaires de transformation. Il est organisé autour de trois axes :

➤ **Axe 1 : Accès : carrières scolaires, régulations, orientation, gestion des flux**

- Stratégie prioritaire 1: refonte du mécanisme d'orientation et d'affectation des élèves après le cycle primaire.
- Stratégie prioritaire 2: le développement des capacités de l'enseignement technique et professionnel et le développement régulé de l'éducation non formelle pour accueillir 40% des sortants du cycle 1 d'ici 2022.
- Des stratégies « récurrentes » seront poursuivies en faveur de la réduction des disparités d'accès géographique et de genre pour l'éducation de base :
  - i) Le développement du préscolaire ;
  - ii) La construction de 1 000 salles de classe par an ;
  - iii) L'extension de l'offre au premier cycle du secondaire, notamment à travers la construction de collèges ruraux ;
  - iv) Une diversification des parcours après le CM2.

➤ **Axe 2 : Qualité et rétention**

- Stratégie prioritaire 3 : l'accroissement du temps scolaire.
- Stratégie prioritaire 4 : le renforcement des appuis aux débuts de cycle de base 1 et 2 pour répondre aux difficultés constatées dans les évaluations des acquis des élèves aux niveaux international et national.
- Les stratégies récurrentes seront axées sur :
  - i) La mise en place de subventions aux établissements ;
  - ii) La systématisation des pratiques de remédiation pour les élèves en difficulté ;
  - iii) Le développement de l'accompagnement professionnel des enseignants et de l'encadrement pédagogique de proximité pour améliorer les pratiques de classe ;
  - iv) La professionnalisation des enseignants et l'alignement de la formation initiale des enseignants du cycle de base 1 et 2 sur le nouveau curriculum par compétences ;
  - v) L'évaluation de la réforme curriculaire déployée dans 5 000 écoles avant sa poursuite.

➤ **Axe 3 : Efficience, pilotage, administration, gestion, communication.**

- Stratégie prioritaire 5 : l'amélioration de la production et de l'emploi des données.
- Stratégie prioritaire 6 : l'amélioration de l'efficience dans l'emploi des enseignants.
- Les stratégies récurrentes seront axées sur :
  - i) La mise en œuvre d'un plan d'action de gestion des ressources humaines (GRH) au sein du MEP et du MES ;
  - ii) La poursuite de la déconcentration et de la décentralisation.

Des stratégies et plans d'actions spécifiques complètent le PTSEF : le plan de renforcement du système national d'information de l'éducation et la formation et la stratégie d'expansion de la formation professionnelle déjà en cours de mise en œuvre, la stratégie nationale de l'alimentation scolaire publiée en juin 2019, la stratégie nationale d'éducation et formation des filles et femmes en attente de validation, la politique enseignante, la stratégie de résorption des enfants hors du système en cours d'élaboration. La stratégie de réduction de la vulnérabilité du système éducatif nigérien est en cours d'élaboration et sera articulée autour des trois grandes causes de vulnérabilité du système éducatif au Niger (inondations, déficit fourrager et sécurité alimentaire, conflits armés). Le risque sanitaire pourrait y être intégré.

*b) Principaux enjeux du secteur éducatif*

- **Des indicateurs de couverture scolaire encore faibles au regard de la population scolarisable**

**L'accès à l'école s'est amélioré mais reste marqué par de fortes disparités.** Les inégalités entre urbains et ruraux sont celles pesant le plus sur l'accès à l'éducation, la poursuite d'études et la qualité

des apprentissages : 95% des enfants et des jeunes n'ayant jamais été scolarisés et 90% des déscolarisés<sup>7</sup> sont en milieu rural. Le taux d'accès en 1<sup>ère</sup> année du primaire est de 91% pour les enfants en zone urbaine contre 54% pour ceux en zone rurale. 26% seulement des enfants en zone rurale entrent au collège contre 67% de ceux en zone urbaine. Par ailleurs, les opportunités d'achever un cycle complet d'études primaires ne sont pas les mêmes sur l'ensemble du territoire : à Niamey, 90% des écoles offrent les six niveaux du cycle primaire alors que ce n'est le cas que pour 60% des écoles de Dosso et de Tillabéry.

Par ailleurs, si 80% des enfants des familles du quintile le plus riche de la population entrent en 1<sup>ère</sup> année de primaire, ce n'est le cas que pour 57% de ceux du quintile le plus pauvre. **La scolarisation des filles accusent également un retard de 11,1 points** par rapport aux garçons dès le début du primaire. Si cet écart se réduit au fur et à mesure de la scolarisation<sup>8</sup>, il augmente de nouveau au moment de l'entrée au collège, témoignant de cassures significatives dans le parcours éducatif des filles<sup>9</sup> et de la préférence des familles à scolariser les garçons<sup>10</sup>.

**Plus de 50% des enfants de 7 à 12 ans et plus de 60% des jeunes de 13 à 16 ans sont hors de l'école<sup>11</sup> soit 2 634 271 enfants et adolescents<sup>12</sup>.** Les enfants en dehors de l'école sont ruraux et de sexe féminin et proviennent essentiellement des régions de Maradi, Tahoua, Tillabéry et Zinder.

#### ➤ Des résultats d'apprentissage de faible qualité

Selon les résultats de l'enquête PASEC 2014, 90,2% et 72,2% des élèves nigériens de 2<sup>e</sup> année du primaire sont respectivement en-deçà du seuil suffisant de compétences en langue et en mathématiques. En fin de primaire, cette proportion passe à 91,5% en langue et 92,4% en mathématiques. Ces chiffres illustrent le double défi que constitue au Niger le fait d'amener le plus grand nombre d'élèves possible en fin de primaire tout en faisant en sorte qu'ils maîtrisent les compétences fondamentales.

**Toutes choses égales par ailleurs, le Niger réussit moins bien que d'autres pays (y compris des pays investissant moins dans leur système éducatif) :**

- En 2<sup>e</sup> année de primaire, 90,2% des élèves nigériens sont en-deçà du seuil suffisant de compétences en langue quand la moyenne pour les 10 pays ayant participé à l'enquête PASEC 2014 est de 70%. En mathématiques, 72,2% des élèves nigériens sont en-deçà du seuil suffisant de compétences quand la moyenne pour les 10 pays PASEC 2014 est de 50%.
- En 6<sup>e</sup> année de primaire, 91,5% des élèves nigériens sont en-deçà du seuil suffisant de compétences en langue quand la moyenne pour les 10 pays ayant participé à l'enquête PASEC 2014 est de 60%. En mathématiques, 92,4% des élèves nigériens sont en-deçà du seuil suffisant de compétences quand la moyenne pour les 10 pays PASEC 2014 est de 60%.

L'analyse des scores par région montre que c'est dans la région de Niamey que les élèves réussissent le mieux, en langue comme en mathématiques, l'écart se creusant significativement au fur et à mesure de la scolarité.

Les intrants et les conditions d'enseignement et d'accueil des élèves ont nécessairement un impact sur la qualité des apprentissages. De ce point de vue, **le Niger se distingue par des conditions**

<sup>7</sup> Les enfants et les jeunes ayant quitté le système éducatif avant la fin de la scolarité obligatoire qui est fixée à 16 ans.

<sup>8</sup> Le taux de rétention des filles est de 81,1% contre 77,7% en moyenne. Source : évaluation de la première phase de mise œuvre du PSEF.

<sup>9</sup> Le taux de transition du cycle de base 1 au cycle de base 2 présente une différence de 2,7 points entre les filles (56,8%) et les garçons (59,5%).

<sup>10</sup> Etude de faisabilité, *Rapport d'état des lieux sur la demande éducative au Niger*, août 2019. 82,61% des parents interrogés déclarent préférer scolariser leurs garçons plutôt que leurs filles. Les raisons évoquées sont le coût, la rentabilité économique de l'éducation des filles perçue comme plus faible, le harcèlement (plus fréquemment évoqué pour les filles ayant l'âge du collège) et les conséquences négatives sur la future vie conjugale des filles (les filles ayant bénéficié d'une éducation secondaire étant perçues comme moins susceptibles de se marier).

<sup>11</sup> Etude sur les enfants et adolescent(e)s en dehors de l'école au Niger, UNICEF, mai 2018.

<sup>12</sup> Source : PTSEF, page 9. Chiffre pour l'année scolaire 2017-2018.

**d'enseignement-apprentissages relativement précaires et de fortes inégalités, non seulement entre les régions mais aussi au sein des écoles** : les premiers niveaux d'enseignement sont systématiquement moins bien lotis que les derniers niveaux<sup>13</sup>.

Au secondaire, le niveau des acquisitions des élèves toutes disciplines confondues n'est pas satisfaisant non plus. L'étude menée sur les acquis scolaires par la Direction de la formation initiale et continue du MES en 2017 souligne des moyennes en mathématique de 5,77/20 en classe de 6<sup>e</sup> de 5,24/20 en classe de 5<sup>e</sup>, de 4,98/20 en classe de 4<sup>e</sup> et enfin de 3,44/20 en classe de 3<sup>e</sup>. Les résultats en français sont à peine meilleurs : 7,15/20 en 6<sup>e</sup>, 7,19/20 en 5<sup>e</sup>, 5,12/20 en 4<sup>e</sup> et 10,07/20 en 3<sup>e</sup>.

Les deux principaux facteurs expliquant ces faibles performances sont particulièrement susceptibles d'être négativement impactés par la pandémie de COVID-19 :

- **Le temps scolaire** : chaque année, un tiers des heures prévues au programme n'est pas délivré soit deux années d'enseignement perdues au primaire. Pour cette année, il faudra y ajouter deux mois de fermeture des écoles soit plus de 200 heures d'enseignement.
- **La faible professionnalisation des enseignants** : le renforcement des compétences professionnelles des enseignants est particulièrement impacté par la pandémie puisque beaucoup de formations n'ont pas pu être organisées jusqu'à présent suite à l'interdiction des rassemblements de plus de 50 personnes. Il faudra donc pouvoir rattraper ces formations, dans le respect des mesures sanitaires en place, pendant l'été afin de préparer dans les meilleures conditions la rentrée scolaire 2020-21.

#### ➤ **Le pilotage et l'efficience de la dépense publique**

Le Niger réalise d'importants efforts budgétaires pour le système éducatif dans un contexte très contraint. 75% des dépenses courantes du budget de l'éducation sont destinés aux salaires, 20% aux bourses et subventions de l'enseignement supérieur. Les montants alloués au fonctionnement et aux dépenses pédagogiques sont faibles (environ 5%) et pâtissent en général des arbitrages budgétaires en cours d'année<sup>14</sup>.

**Cependant, si l'espérance de vie scolaire a progressé au Niger, elle reste sensiblement plus faible que dans d'autres pays** de la région : elle est de 6 ans au Niger contre en moyenne 8,1 années dans des pays comparables<sup>15</sup>. En comparaison des moyens consentis par le Niger pour son système éducatif (5,2% du PIB en moyenne entre 2008 et 2016), les résultats sont faibles et dans tous les cas moins bons que dans d'autres pays : l'espérance de vie scolaire au Soudan du Sud est de 4,9 ans mais le pays ne consacre que 1,5% de son PIB à l'éducation ; le Ghana consacre lui le même pourcentage de son PIB à l'éducation que le Niger mais affiche une espérance de vie scolaire de 11,1 ans.

D'autre part, les différentes études réalisées préalablement à l'élaboration du PTSEF ont insisté sur :

- **Une faible efficience des dépenses notamment dans l'allocation des ressources enseignantes**. Le taux moyen d'aléa dans l'affectation des enseignants est de 29,4% avec de fortes différences selon les régions.

---

<sup>13</sup> 62,3% des classes de 2<sup>e</sup> année de primaire sont en matériaux provisoires alors qu'en 6<sup>e</sup> année de primaire, cette proportion est estimée à 10,2%. 22,4% des classes de 6<sup>e</sup> année disposent d'au moins un manuel par élève quand ce n'est le cas que pour 14,6% des classes de 2<sup>e</sup> année (données PASEC 2014). 21,5% des enseignants en 6<sup>e</sup> année de primaire ont au moins le bac contre 6,6% des enseignants de 2<sup>e</sup> année. A l'inverse, 38,3% des enseignants de 2<sup>e</sup> année n'ont aucun diplôme professionnel contre 7,6% des enseignants de 6<sup>e</sup> année.

<sup>14</sup> Dans le contexte de double crise sanitaire et sécuritaire que connaît le Niger, les budgets de fonctionnement et les dépenses pédagogiques ont quasiment été réduits de moitié. Par exemple, pour le niveau primaire, les budgets de fonctionnement affectés en Loi de finances se sont réduits année après année : ils sont passés de 10MdsFCFA en 2014 à 4MdsFCFA en 2019. A peine 20% de ces budgets de fonctionnement sont alloués au niveau déconcentré : 15% en 2016, 16% en 2017, 9% en 2018. L'exécution de ces budgets n'est pas régulière et varie : 99% en 2014, 68% en 2016, 92% en 2017, 64% en 2018.

<sup>15</sup> L'espérance de vie scolaire est de 9,1 ans au Bénin, ou 8,3 au Burundi. Au Burkina, elle est de 6,1 ans.

- **Des capacités de pilotage limitées et une complexité de l'organisation institutionnelle** du secteur ne facilitant pas la construction de parcours d'éducation et de formation cohérents pour les jeunes Nigériens, d'autant que la mobilité des ressources humaines des six ministères intervenant dans le secteur est forte.
- **Des données de faible qualité et une chaîne d'exploitation des données à renforcer** pour que leur utilisation puisse servir à un pilotage amélioré du système et à l'instauration d'un dialogue de gestion, notamment du point de vue de la correction des aléas, intégrant le niveau local.
- Enfin, si la **décentralisation et la déconcentration** ont permis de rapprocher les décisions du terrain avec notamment la création d'inspections communales au primaire, **leur application constitue toujours un défi** notamment en termes de clarification des normes et des procédures contribuant à un pilotage adéquat du système<sup>16</sup>.

**Le système éducatif nigérien produit donc encore trop d'échecs et peine à limiter les risques d'exclusion.** Les difficultés sont d'autant plus grandes que les facteurs de vulnérabilité sont multiples notamment du point de vue de l'insécurité alimentaire<sup>17</sup>, des conditions climatiques (inondations) et des conditions sécuritaires qui se sont dégradées ces dernières années.

### c) *Les partenaires du secteur*

Le groupe des partenaires locaux de l'éducation comprend une quinzaine de bailleurs de fonds multilatéraux et bilatéraux : Partenariat mondial pour l'éducation, Banque mondiale, BID, UNESCO, UNICEF (chef de file du secteur), Programme alimentaire mondial (PAM), Union européenne, UNHCR, Allemagne, Belgique, Etats-Unis, France, Japon, Luxembourg, Suisse). L'UNICEF est chef de file des PTF et l'Union européenne est chef de file adjoint des PTF. Plusieurs ONG internationales et nationales sont également présentes dans le secteur : Save The Children, Oxfam, Plan International Niger Aide et Action, Concern, etc. La société civile au Niger est très active et fédérée autour du cadre de concertation de la société civile active en éducation présidée par ASO-EPT et composée des réseaux suivants : ASO-EPT, ROSEN, REJEND, CN-EPT, OPEN-Niger qui regroupent plus de 245 structures associatives composées des syndicats, des ONGs, des structures de défense de droits des enfants, des organisations féminines, des médias etc. implantées dans tout le pays et financées par des ONG internationales mais aussi le PAM et le PME. ASO-EPT est membre de la Campagne mondiale pour l'éducation et du réseau ANCEFA siégeant dans les instances du PME.

Différents partenaires techniques et financiers appuient le Niger dans la mise en œuvre de sa politique sectorielle et financent des aides-projets, des aides-programmes et des appuis techniques. Plusieurs partenaires ont engagé un processus d'harmonisation de leur aide à travers la création du Fonds commun du secteur de l'éducation (FCSE).

La Banque mondiale a octroyé en avril 2020 un financement de 140MUSD pour appuyer la qualité des enseignements-apprentissages (projet LIRE : *Learning Improvements for Results in Education*). Ce financement permettra notamment :

- D'utiliser les TIC<sup>18</sup> afin d'améliorer i) la formation des enseignants dans les écoles normales, ii) la mise en place d'activités régulières de coaching au niveau des écoles, iii) la supervision et le suivi des services éducatifs par les autorités régionales de l'éducation et les inspections, iv) le développement d'une plateforme nationale d'éducation en ligne ;
- De développer et mettre en œuvre des « programmes de rattrapage » pour les enfants non scolarisés ;
- D'élaborer et de mettre en œuvre des programmes de remédiation scolaire pour les enfants en situation de décrochage scolaire.

<sup>16</sup> Même si le projet PAEQ a appuyé l'élaboration d'un manuel de procédures visant à clarifier les rôles et responsabilités des maires, des DREP et des inspecteurs.

<sup>17</sup> 1,6 million d'enfants de 0 à 17 ans auront besoin d'une aide humanitaire en 2020.

<sup>18</sup> Technologies de l'information et de la communication

L'Union européenne met en œuvre une aide budgétaire de 94MEUR dont une part est conditionnée à l'atteinte de résultats en éducation. L'UNICEF a des financements en exécution d'un montant de 28MEUR (hors urgence). La JICA appuie en particulier les comités de gestion des écoles primaires et secondaires dans six régions pour 5MEUR. La GIZ appuie la planification au niveau national à travers la modernisation des normes, au niveau régional avec l'élaboration du plan régional de Tillabéry et au niveau communal avec l'élaboration de cartes scolaires et la mise en œuvre d'un mécanisme de suivi de la scolarisation à travers un financement de 4,5MEUR.

### 1.3 Impacts de la pandémie de COVID-19 sur le système éducatif et réponse du secteur

#### a) Situation de la pandémie de COVID-19 au Niger

**Les principaux indicateurs sanitaires du Niger traduisent la vulnérabilité du système de santé du pays :**

- La mortalité infantile et infanto-juvénile reste importante : respectivement 48 pour 1 000 et 95 pour 1 000 en 2019 (contre 81 et 198 pour 1 000 en 2006) ;
- Le taux de mortalité maternelle est élevé avec 520 décès pour 100 000 naissances vivantes<sup>19</sup> ;
- Plus d'un enfant sur trois souffre de malnutrition chronique ;
- Le taux de couverture sanitaire au niveau national est passé de 47,48% en 2011 à 48,47% en 2015. 51,53% de la population doit parcourir plus de cinq kilomètres avant d'accéder à des services de santé de base ;
- Le *Global Health Security Index* de 2019<sup>20</sup> classe le pays à la 132<sup>ème</sup> place (sur 195).

La crise engendrée par la propagation de l'épidémie du COVID-19 fragilise fortement le pays :

- Le Niger est le pays du Sahel le plus affecté par le COVID-19<sup>21</sup>. En particulier, les capacités de diagnostic et de prise en charge médicale sont limitées (moins de 100 lits de réanimation pour la totalité du pays). Le premier cas de COVID-19 a été déclaré au Niger le 19 mars 2020. Au 11 mai 2020, 821 cas<sup>22</sup> et 46 décès étaient recensés. Les régions les plus concernées sont celles de Niamey et de Zinder (avec des cas également recensés dans les villes de Dosso, Diffa, Agadez et Tahoua).
- L'état d'urgence a été déclaré pour un mois renouvelable avec des mesures de restrictions exceptionnelles. En particulier ont été décidés : la fermeture des aéroports internationaux de Niamey et de Zinder sauf pour les cargos sanitaires et militaires ; la fermeture de toutes les frontières terrestres excepté pour le transport des marchandises ; la concertation entre le gouvernement et les leaders religieux (oulémas et prêtres) afin d'arrêter les mesures relatives à l'accès aux lieux de culte ; la fermeture de tous les établissements d'enseignement préscolaire, primaire, secondaire et supérieur ; la fermeture des restaurants, bars, des boîtes de nuit, des salles de cinéma et des lieux de spectacle ; l'interdiction des rassemblements de plus de 50 personnes (notamment baptêmes, mariages et toute autre forme de cérémonie, sur toute l'étendue du territoire) ; les ateliers et les séminaires sont interdits jusqu'à nouvel ordre ; des mesures d'hygiène obligatoires dans les marchés, les magasins, les restaurants, les services publics et privés sont mises en place ; le respect d'une distance d'au moins un mètre entre les personnes dans les grandes surfaces, les restaurants, les entreprises, les zones aéroportuaires et autres lieux publics ; la gratuité du diagnostic et de la prise en charge des éventuels cas confirmés de COVID-19 ; la révision du plan d'urgence pour tenir compte des nouvelles exigences, et l'allocation d'un milliard de francs CFA sur le budget national pour son financement<sup>23</sup>.
- Le 28 mars, le Président de la République a reconduit ces mesures. Un couvre-feu a été instauré de 19h00 à 06h00 et la ville de Niamey a été placée en isolement pour 15 jours. Le 14 avril ces

<sup>19</sup> Etude ENISED 2015

<sup>20</sup> Source : <https://www.ghsindex.org/>

<sup>21</sup> <https://www.afro.who.int/fr/node/12206> Consulté le 11 mai 2020.

<sup>22</sup> <https://www.afro.who.int/fr/node/12206>

<sup>23</sup> Extrait du communiqué du conseil des Ministres extraordinaire du mardi 17 mars 2020.

mesures ont été prorogées pour 15 jours supplémentaires et à nouveau reconduites par deux fois pour se prolonger au moins jusqu'au 25 mai.

### Sur le plan économique et social :

- Selon les analyses de l'initiative *Resolve to save lives*<sup>24</sup>, le Niger fait partie des pays les plus vulnérables à une propagation d'une épidémie de type Coronavirus en raison i) de la croissance rapide du nombre de cas détecté, ii) du manque de messages de prévention accessibles pour les populations en particulier en milieu rural, iii) d'une mobilité des populations au Niger encore élevée par rapport à d'autres pays du continent (la principale raison expliquant cette mobilité encore relativement forte étant que les populations ont besoin de sortir pour se procurer de la nourriture ou de l'eau quotidiennement) et iv) de la faiblesse du système de santé. Pour l'ensemble de la sous-région, on constate que si 87% des personnes interrogées considèrent que la pandémie de COVID-19 est un problème important pour le pays, seules 49% se considèrent comme personnellement à risque.
- L'impact moyen estimé d'une épidémie de ce type sur la création de richesse est une perte de 4 points de pourcentage de PIB. Selon le FMI, la pandémie de COVID-19 provoquera des dégâts importants sur l'économie nigérienne alors que le pays est déjà confronté à la détérioration de la situation sécuritaire au Sahel et à la fermeture de ses frontières avec le Nigéria. Projetée initialement à 6%, la croissance économique devrait s'établir à 1% en 2020. Les finances publiques seraient également durement touchées compte tenu de la baisse des revenus fiscaux, de la hausse des dépenses publiques (de santé notamment) et des conditions financières plus strictes. Ainsi, le déficit budgétaire se situerait à 4,2% du PIB en 2020 avec un besoin de financement non couvert de l'ordre de 2 % du PIB (environ 240 millions d'euros).
- Sur le plan social les conséquences sont nombreuses : perte d'opportunités de revenus, augmentation de la pauvreté, tensions sociales et augmentation des inégalités, notamment de genre, avec des effets induits potentiellement plus importants sur la demande d'éducation que la crise sanitaire elle-même.

### b) Les impacts sur le secteur éducatif

**Plus de 3,7 millions d'élèves** (tous niveaux confondus<sup>25</sup>) **et plus de 80 000 enseignants sont impactés par la fermeture des établissements.** Cette fermeture a un effet particulièrement négatif pour les publics les plus fragiles en particulier les enfants vivant en zone rurale et les filles (dont la charge domestique peut être augmentée). Ces élèves sont en effet plus susceptibles de quitter définitivement le système éducatif au fur et à mesure que dure l'arrêt des cours, d'autant que la mise en œuvre des mesures habituelles de soutien à la scolarisation (programmes d'alimentation scolaire, programmes de protection, voire bourses scolaire) est fortement perturbée par les conséquences de la pandémie. Ces enfants sont également ceux disposant d'un accès limité aux opportunités d'apprentissage hors de l'école au sein de leur famille et de leurs communautés.

Par ailleurs, **le manque de préparation et d'expérience des établissements, des enseignants et des parents, en matière d'enseignement à distance et de soutien scolaire à domicile**<sup>26</sup> accroît encore le risque de décrochage, tout comme l'inégal accès aux technologies de l'information et de la communication. La perte d'opportunités d'apprentissage pour les élèves des premiers niveaux du primaire (niveaux au cours desquels s'ancrent durablement les compétences de base en matière de lecture, calcul, écriture), déjà traditionnellement moins bien lotis (manque de manuels, salles de classe en matériaux précaires, enseignants moins expérimentés), sera particulièrement forte, et encore plus pour les élèves ne bénéficiant pas à la maison d'un minimum de soutien. Pour les élèves scolarisés dans

---

<sup>24</sup> [https://preventepidemics.org/wp-content/uploads/2020/05/PERC\\_Regional\\_5-6-2020.pdf](https://preventepidemics.org/wp-content/uploads/2020/05/PERC_Regional_5-6-2020.pdf)

<sup>25</sup> 3 712 632 élèves sont privés d'éducation dont 177 822 au préscolaire, 2 666 748 au primaire, 665 610 élèves au cycle de base 2 (collège), 58 000 élèves pour l'enseignement moyen (lycée), 64 327 pour l'enseignement technique et la formation professionnelle et 80 125 étudiants dans l'enseignement supérieur.

<sup>26</sup> 70% de la population nigérienne est analphabète, UNESCO, 2018.

les classes d'examen, le risque est qu'ils ne puissent obtenir le diplôme ou le certificat leur permettant de poursuivre leur parcours d'éducation ou de formation et que, dans un contexte de baisse sensible de revenus des familles, ils soient contraints de travailler.

Dans ces conditions, la **réouverture rapide des écoles** constitue le meilleur levier de prévention d'une déscolarisation de masse. Cette réouverture doit se faire dans le respect des règles sanitaires en vigueur (normes minimales hygiène et distanciation physique notamment) mais ces règles sont difficiles à appliquer et à respecter au sein des écoles nigériennes : 74% des classes du Niger accueillent plus de 60 élèves en particulier dans les petites classes (CI, CP et CE1) et 20% seulement des écoles ont accès à l'eau (25% ont des latrines fonctionnelles)<sup>27</sup>.

**Tableau 1 : Pourcentage d'écoles primaires équipées de latrines par région<sup>28</sup>**

Région	% d'écoles disposant de latrines
Agadez	28%
Diffa	16%
Dosso	20%
Maradi	21%
Niamey	60%
Tahoua	13%
Tillabéry	13%
Zinder	27%

Enfin, cette crise et ses effets révèlent le **faible niveau de préparation de l'administration scolaire** (écoles, structures déconcentrées et services des ministères au niveau central) pour faire face à des chocs externes, notamment en déployant des formes alternatives d'enseignement et en assurant l'encadrement et le suivi des élèves pendant la fermeture des écoles. Par exemple, aucun des six ministères du secteur ne disposait d'un plan de réponse pour faire face à l'urgence, les écoles n'étaient pas préparées pour continuer à suivre les élèves (il n'existe pas de mesures de suivi à distance par exemple), les élèves ne disposaient d'aucun support pour travailler à la maison et les enseignants ne disposaient pas des compétences professionnelles minimales pour l'enseignement à distance.

**La crise occasionnée par la pandémie de COVID-19 aura nécessairement des répliques, qu'il s'agisse de répliques sanitaires (nécessitant de fermer de nouveau les écoles), économiques (avec des effets potentiels sur le budget national dédié à l'éducation) ou sociales (avec une baisse des revenus des familles rendant plus élevé le coût d'opportunité de l'éducation et augmentant la prévalence du travail des enfants). La capacité qu'aura le système éducatif nigérien à tirer rapidement les leçons des impacts de cette crise pour orienter sa transition est donc un enjeu central pour renforcer sa résilience face aux crises polymorphes que connaît le pays.**

**Les impacts de la pandémie de COVID-19 sur le système éducatif nigérien amènent donc les acteurs éducatifs à se poser les questions suivantes :**

- Comment organiser une forme de continuité des apprentissages quand les écoles sont fermées ?
- Dans quelles conditions et selon quelles modalités réouvrir les écoles une fois que la propagation de la pandémie sera suffisamment maîtrisée ?
- Comment organiser la rentrée et assurer le démarrage dans de bonnes conditions de l'année scolaire 2020-2021 sachant que les élèves arriveront en classe sans maîtriser les compétences qu'ils étaient censés acquérir l'année précédente ?
- Comment ces différentes activités peuvent répondre à l'urgence tout en appuyant la résilience du système éducatif ? Quelle démarche d'apprentissage mettre en place ?

<sup>27</sup> Chiffres de l'annuaire 2018-19 du ministère de l'Enseignement primaire

<sup>28</sup> Reconstitué d'après les données de l'annuaire 2018-2019, MEP

### *c) Plan de réponse du gouvernement pour le secteur de l'éducation*

**Le gouvernement du Niger a élaboré un *Programme opérationnel de mise en œuvre du plan global de réponse à la pandémie de COVID-19***. Celui-ci a été adopté le 28 avril 2020 et est articulé autour de cinq composantes. L'une de ces composantes est entièrement dédiée à atténuer les effets de la pandémie sur le système éducatif. Les cinq composantes sont les suivantes : i) Gestion sanitaire de la pandémie, ii) Appui à la résilience du secteur éducatif, iii) Soutien aux personnes vulnérables, iv) Atténuation des impacts économiques, v) Renforcement de la résilience des producteurs du secteur agro-pastoral.

Ce Programme permet à la fois d'orienter la mobilisation des ressources (notamment externes) et d'organiser une coordination des différentes actions visant à i) endiguer la propagation de la pandémie sur le territoire national et ii) à en limiter les effets économiques et sociaux.

La coordination du plan global de réponse COVID est assurée par un comité interministériel de lutte contre la pandémie présidé par le Premier ministre. Ce comité interministériel est appuyé par un comité d'experts, un comité consultatif et un secrétariat. Le Comité technique de crise multisectorielle One Health est présidé par le Directeur de Cabinet du ministère de la Santé publique. Sa mission est de mettre en œuvre les mesures gouvernementales et coordonner les activités opérationnelles. Il est composé d'une soixantaine de membres et appuyé par un secrétariat et sept commissions nationales spécialisées<sup>29</sup>. Huit comités régionaux multisectoriels One Health (un pour chaque région du Niger) et 72 comités de districts compètent le dispositif.

**La deuxième composante du *Programme opérationnel de mise en œuvre du plan global de réponse à la pandémie de COVID-19* est entièrement orientée vers l'appui à la résilience du secteur éducatif**. Elle est plus largement détaillée dans le *Plan de réponse de l'éducation et de la formation face à la pandémie du coronavirus (COVID-19)*. Le coût de cette composante est estimé à 13,38Mds FCFA et vise à assurer la continuité des apprentissages à travers i) la mise en œuvre de la continuité des apprentissages à distance et ii) le renforcement des mesures de prévention et de protection<sup>30</sup>. Des indicateurs de performance sont définis avec des cibles centrées sur les taux de réussite aux examens et sur l'exécution du programme scolaire en fin de primaire et à tous les niveaux du secondaire. Le nombre de recueils (cours, exercices et corrigés) à disposition des enseignants et des élèves est également un indicateur de performance du plan de réponse. De manière globale des mesures de prévention et de protection sanitaires sont prévues par chaque ministère, à travers le renforcement du système d'hygiène et d'assainissement des établissements et la mise à disposition des kits d'hygiène (gels/savon, masques de protection, dispositif de lavage de main) à tous les niveaux. Chaque ministère a mis en place un comité technique sous la responsabilité de son Secrétaire général afin de suivre la mise en œuvre des actions et l'atteinte des résultats.

#### **➤ *Axe 1 : Mettre en œuvre la continuité des apprentissages à distance***

Au niveau du primaire, il s'agit prioritairement :

- D'assurer le continuum des activités d'enseignement-apprentissage via l'enseignement à distance ;
- D'allonger l'année scolaire jusqu'au 15 juillet<sup>31</sup> ;
- De poursuivre les formations à distance pour les enseignants ;
- De réaliser l'évaluation des élèves au CM2 ;
- D'assurer le fonctionnement des organes mis en place pour le suivi de la situation et l'encadrement pédagogique à distance.

---

<sup>29</sup> Ces commissions sont les suivantes : logistique, communication, surveillance, riposte, prise en charge, prévention et contrôle des infections, laboratoire.

<sup>30</sup> Dans le cas de la formation professionnelle de niveau 1, les mesures proposées sont axées sur la prévention et la préparation d'une réouverture des centres et de la reprise des cours.

<sup>31</sup> En l'état actuel des choses, les experts des comités sanitaires pourraient autoriser le retour à l'école des enfants d'ici le 1<sup>er</sup> juin si les tendances se poursuivent.

Au niveau du secondaire, il s'agit prioritairement :

- De mettre en œuvre les mesures d'enseignement à distance en se concentrant sur les classes d'examen. Pour les classes d'examen, il est prévu que l'année scolaire soit allongée jusqu'au 15 juillet afin de rattraper les semaines de fermeture ;
- De développer l'autonomie des apprenants avec un accompagnement de la chaîne pédagogique en mettant l'accent sur les disciplines fondamentales ;
- De renforcer les capacités en moyens matériels et de fonctionnement des services centraux et déconcentrés pour assurer une bonne communication avec les familles et un suivi du dispositif.

➤ **Axe 2 : Renforcer les mesures de prévention et de protection**

Tous niveaux d'enseignement confondus, il s'agit prioritairement :

- De renforcer le système d'hygiène et d'assainissement et de diffuser des messages de sensibilisation ;
- De mettre à disposition des kits d'hygiène (savons et gels hydro alcooliques, masques/bavettes de protection, gels muraux, dispositifs de lavage des mains, savons, poubelles) et d'organiser des formations à l'hygiène ;
- De mettre en place des programmes dits mise à niveau ou d'éducation accélérée. Le ministère de l'Enseignement primaire prévoit également de poursuivre la diffusion de contenus audio par la radio et la distribution de livrets d'exercices afin d'offrir aux élèves une occasion supplémentaire de s'exercer à la maison pendant la fermeture des écoles.

Le coût total du plan de réponse du secteur est estimé à 13,38 milliards de FCFA (soit 37,51 millions d'euros) pour deux années.

**Tableau 2 : Coût du plan de réponse du secteur par ministère (en Mds FCFA)**

	2020	2021	Total
MEP	4 938 724 200		4 938 724 200
MES	984 445 781	1 547 887 344	2 532 333 125
MEPT	1 649 701 700		1 649 701 700
MESRI	2 393 453 000	1 210 250 000	3 603 703 000
MJS	171 712 500	140 880 000	312 592 500
MRC	335 998 000	14 500 000	350 498 000
<b>Total</b>	<b>10 474 035 181</b>	<b>2 913 517 344</b>	<b>13 387 552 525</b>

Par ailleurs, les déclarations du gouvernement nigérien sur le maintien, dans leur intégralité, des salaires des enseignants et des bourses accordées aux élèves a permis de rassurer enseignants, élèves et familles. Le gouvernement a par ailleurs demandé aux enseignants de rester en poste dans les établissements afin de faciliter la reprise des cours. Si les tendances actuelles se maintiennent, les établissements scolaires pourraient ouvrir de nouveau dès le 1<sup>er</sup> juin<sup>32</sup> et l'année scolaire serait prolongée jusqu'au 15 juillet afin de tenter de rattraper, autant qu'il est possible, les jours de cours perdus. Selon ce scénario, qui dépend bien entendu de l'évolution de la pandémie, les examens se dérouleraient en août et l'année scolaire 2020-21 démarrerait comme chaque année au mois d'octobre.

*d) Appuis et financements des partenaires du secteur pour appuyer la mise en œuvre du plan de réponse à la pandémie de COVID-19*

Certains bailleurs ont d'ores et déjà octroyé des financements additionnels ou accepté de réorienter une partie des appuis en cours pour soutenir la mise en œuvre du plan de riposte du secteur :

<sup>32</sup> Communiqué du Conseil des ministres du 30 avril 2020.

- Education Cannot Wait (ECW) a alloué 1,5 MUSD à la réponse COVID19 qui sera mis en œuvre via cinq organisations (voir tableau ci-dessous). Les activités concernent principalement les régions de Tillabéry, Agadez, Tahoua, Maradi et Dosso et incluront des activités préventives comme la sensibilisation et la promotion des bonnes pratiques d'hygiène, les activités de rattrapage, la diffusion de programmes radio et de cours accélérés, et des mesures de suivi.
- Au niveau global, UNICEF a également mobilisé des fonds pour appuyer le secteur de l'éducation dans la préparation et la mise en œuvre des réponses à la pandémie de COVID. UNICEF Niger gère ainsi un financement du PME de 70 000 USD qui seront utilisés par les ministères de l'éducation et de la formation pour coordonner la réponse. Des kits de communication seront notamment acquis pour améliorer la communication entre les niveaux central et régional.
- Enfin, les PTF sont également en train de vérifier de quelle manière d'autres financements pourraient être réorientés vers la réponse COVID ou de rechercher de nouveaux financements. Les PTF du FCSE ont ainsi permis la réorientation de 3Mds de FCFA (soit 4,5MEUR) pour appuyer le plan de riposte du secteur de l'éducation. Le Canada a également en train d'examiner la possibilité de mobiliser 1MUS canadiens qui transiteront probablement par UNICEF.

## II. DESCRIPTION DU PROGRAMME

### 2.1 Calendrier d'élaboration de la requête, choix des Agents partenaires et des modalités d'exécution du financement

Le Partenariat Mondial pour l'Éducation a annoncé par courrier le 8 avril 2020 que le Niger faisait partie des pays éligibles au guichet de financement accéléré COVID-19 du Partenariat mondial pour l'éducation (PME) pour un montant maximum de 15 millions de dollars US. Le Niger a confirmé le 14 avril 2020 son intention de déposer une requête de financement. Le 16 avril 2020, les partenaires techniques et financiers du Niger se sont réunis afin d'échanger sur les prochaines étapes pour accompagner le Niger dans l'obtention de ce financement.

A cette occasion, l'AFD et l'UNICEF ont présenté aux PTF leur disponibilité à accompagner le gouvernement du Niger dans la préparation et la formulation d'un programme et d'une requête de financement permettant d'accéder au guichet de financement accéléré COVID-19 du PME. Aucune autre agence n'a manifesté son intérêt.

L'AFD et l'UNICEF ont indiqué être disposées à appuyer la préparation d'une requête de financement permettant d'associer une approche projet et une approche programme via le FCSE. La proposition relative à l'utilisation du FCSE comme modalité d'exécution d'une partie du financement s'est basée sur i) la recommandation du PME quant à l'utilisation de la même modalité d'exécution du financement que pour les fonds ESPIG, ii) le caractère opérationnel du FCSE en place depuis octobre 2018, iii) le rôle contracyclique important du FCSE, celui-ci intervenant en complémentarité du budget de l'Etat. Adossé à cette approche programme, il a également été recommandé de recourir à une modalité d'exécution plus directe en s'appuyant sur UNICEF et ses partenaires de mise en œuvre au Niger. A l'exception d'une agence, les PTF ont approuvé cette proposition et les chefs de file des PTF ont recommandé au gouvernement nigérien son examen par courrier du 7 mai 2020. Le gouvernement nigérien a approuvé par courrier du Premier Ministre du 8 mai 2020 la désignation de l'AFD et de l'UNICEF comme co-Agents partenaires pour ce financement (voir annexe 2).

### 2.2 Description de l'approche de conception du programme

#### a) *Approche stratégique et opérationnelle*

Le financement permettra d'appuyer la mise en œuvre d'une partie du Plan de réponse de l'éducation et de la formation selon un périmètre correspondant aux sous-secteurs d'éligibilité du PME (préscolaire, primaire, premier niveau du secondaire, enseignement technique et professionnel de niveau 1 et éducation de la seconde chance). Compte tenu des besoins et des effectifs, le financement sera en grande partie orienté vers les activités de réponse du ministère de l'Enseignement primaire (MEP) et du ministère des Enseignements secondaires (MES).

La conception du programme répond aux *Directives relatives au guichet de financement accéléré à la riposte au COVID-19* du PME tout en se conformant aux principes d'intervention du PME concernant l'efficacité de l'aide. **Dans le cadre de cette crise, il est essentiel de poursuivre le renforcement structurel du système éducatif (en particulier pour prévenir l'affaiblissement des structures étatiques alors que la pandémie de COVID-19 affecte l'ensemble du secteur éducatif sur tout le territoire national) et d'accompagner les capacités de préparation et de réponse aux crises des pouvoirs publics tout en répondant aussi rapidement que possible aux besoins urgents identifiés.**

**L'approche de conception du programme repose sur la prise en charge de ces deux volets à travers une réponse en deux temps** (ou à double détente) pour permettre i) de répondre rapidement aux besoins urgents liés à la fermeture des établissements scolaires (nécessité de mettre en place les premières mesures permettant d'assurer la continuité des apprentissages) et à leur réouverture la plus rapide possible et de ii) préparer le relèvement et le renforcement du système éducatif dans son ensemble. **Cette approche permettra par ailleurs de préserver et contribuer aux objectifs de moyen terme (2022) du PTSEF afin de ne pas hypothéquer le fonctionnement de long terme du système éducatif et de poursuivre sa structuration sur des bases solides.**

Par conséquent, **l'approche stratégique et opérationnelle retenue vise à répondre à cet enjeu en s'appuyant sur des mécanismes distincts mais complémentaires d'exécution du financement** via :

- Une approche programme à travers le FCSE ;
- Une approche projet à travers les mécanismes d'UNICEF.

La complémentarité des approches permettra de i) répondre rapidement aux besoins tout en assurant un rapportage adéquat, ii) tenir compte les capacités opérationnelles des structures du système éducatif (en particulier au regard des capacités techniques des structures centrales et déconcentrées des ministères), iii) garantir la cohérence d'ensemble avec les objectifs globaux du PTSEF dont la mise en œuvre sera appuyée par le financement ESPIG du PME et iv) de prévenir le risque de morcellement de l'aide et de non coordination des différentes interventions des PTF.

Le recours au FCSE comme modalité d'exécution d'une partie du financement permettra par ailleurs de renforcer les capacités de réponse des ministères et de démontrer la capacité de l'Etat nigérien à répondre rapidement aux besoins des populations, notamment des plus vulnérables, à travers la mise en œuvre d'activités stratégiques et de grande ampleur dans un contexte de crise. Ces activités contribueront par ailleurs aux objectifs stratégiques du PME à travers l'attention qui sera portée, dans la définition des activités et le ciblage des publics, à la réduction des inégalités (territoriales et de genre essentiellement), la qualité des résultats d'apprentissage (à travers l'appui à des modalités adaptées d'enseignement à distance notamment) et l'efficacité du système éducatif (en particulier à travers le renforcement de ses capacités de préparation et de réponse). Enfin, comme mentionné précédemment, les ressources du FCSE venant en complément du budget de l'Etat, la partie du financement transitant par le FCSE aura également un fort effet contracyclique pour préserver les financements du secteur et ainsi contenir le besoin de financement du PTSEF<sup>33</sup>.

Le recours à une modalité d'exécution directe via UNICEF permettra de mobiliser des tiers opérateurs de mise en œuvre – les organisations de la société civile. Cela permettra, outre la préservation des capacités d'absorption et d'exécution technique des structures centrales et déconcentrées, d'accompagner les efforts de l'Etat en apportant des réponses ciblées à des vulnérabilités immédiates et en privilégiant une approche communautaire.

#### *b) Leçons apprises des expériences passées au Niger*

Le Niger dispose d'une vaste expérience en matière de gestion de crises de nature diverse, y compris les crises sécuritaires, les inondations et le déficit fourrager. Ces différentes sources de vulnérabilité seront prises en compte dans la stratégie de réduction des vulnérabilités du système éducatif. La crise sanitaire engendrée par la pandémie de COVID-19 vient désormais s'ajouter à ces différentes formes de crise.

De nombreux projets se sont succédé et ont été mis en œuvre directement par le gouvernement et par ses partenaires de la société civile. Bien que ces projets soient encore trop souvent dispersés et insuffisamment harmonisés, ils ont permis de développer des expériences riches sur le secteur de l'éducation :

- Appui à la coordination des actions d'urgence : la coordination des interventions à travers le Cluster Education permet à la fois d'évaluer les besoins, de planifier la réponse de manière holistique et participative et d'harmoniser les interventions pour les rendre plus efficaces et efficaces. Le Cluster Education travaille également au niveau régional à travers des groupes de travail. Par exemple, le groupe de travail mis en place à Diffa sous la supervision de la Direction régionale de l'enseignement primaire (DREP) a permis une coordination efficace qui

---

<sup>33</sup> Les dépenses de l'Etat ont été fortement réduites à l'occasion de la loi de finances rectificative 2020. Le budget du MEP a été amputé de 3 milliards de FCFA (passant de 147 à 144Mds FCFA) obligeant le ministère à réexaminer le paiement des arriérés du programme d'infrastructures de la période 2011-2013. S'agissant du MES, le budget a été réduit de 6 milliards de FCFA (de 63 à 57Mds de FCFA) conduisant à réduire de moitié le budget de fonctionnement des niveaux central et déconcentré.

pourrait contribuer à la mise en place de méthodologies, d'analyses et de « réflexes » utiles pour la préparation et la réponse aux situations d'urgence ;

- Promotion d'une approche holistique : les interventions intersectorielles contribuent à mettre en œuvre une réponse plus holistique avec un impact beaucoup plus élevé sur la satisfaction des besoins des bénéficiaires. A ce titre les acteurs de l'éducation travaillent étroitement avec ceux de la protection de l'enfant, du secteur de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène (WASH), de la nutrition (notamment le Programme alimentaire mondial pour l'alimentation scolaire) et de la communication pour le développement (C4D). Les leçons titrées notamment de la crise Ebola ont démontré le rôle central des écoles dans la protection et le bien-être des enfants, particulièrement des filles ;
- Enseignement à distance : depuis 2015, la situation de crise dans la région de Diffa a entraîné un grand nombre de déplacements internes. Cette situation a amené de nombreux acteurs à travailler sur le regroupement d'écoles, la mise en place de dispositifs de rattrapage et de classes passerelles pour les élèves restés hors de l'école pendant une longue période ainsi que sur la diffusion de contenus audio pour les élèves dont les écoles avaient été fermées. L'afflux de réfugiés venant du Nigéria a également permis de travailler sur des contenus en langue locale et en anglais ;
- Implication et inclusion communautaire : l'accent est mis sur les enjeux de redevabilité en impliquant les bénéficiaires à toutes les étapes, depuis l'évaluation des besoins jusqu'à la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des activités, pour assurer la transparence et l'adhésion des communautés aux activités ;
- Utilisation du numérique : quelques approches pilotes ont été menées par les ministères avec l'appui de quelques PTF en matière de numérique. Ces « pilotes » incluent par exemple le projet *Mon école numérique* (enseignement sur tablettes - opération mise en œuvre par le MEP et le MES avec l'appui d'UNICEF), l'initiative *Soutien à distance des Enseignants* (SADE) qui utilise What's App et Skype pour soutenir les enseignants et les directeurs d'école et diffuser les bonnes pratiques et de nouvelles approches pédagogiques via des vidéos sur des leçons-type. Les livrets de formation à distance IFADEM pour la formation continue des enseignants font désormais partie des outils régulièrement utilisés par la DFIC du MEP. L'AUF a également expérimenté la mise en place d'une plateforme et de contenus (dont les livrets IFADEM) accessibles on-line et off-line pour les enseignants du primaire, du secondaire et de la formation professionnelle et technique. Ces opérations-pilote ont rencontré un certain succès mais nécessitent encore d'être consolidées avant de pouvoir envisager un passage à l'échelle sur l'ensemble du territoire national.

En matière d'approche programme, le Niger dispose également d'une expérience riche :

- Deux fonds commun sur le secteur de l'éducation ont été mis en place entre 2004 et 2011. Les leçons tirées, notamment en matière d'encadrement des risques fiduciaires, ont alimenté la construction du FCSE<sup>34</sup> ;
- Le Projet d'Appui pour une Education de Qualité (PAEQ) cofinancé par le PME<sup>35</sup>, l'AFD et la coopération suisse a démontré l'intérêt d'aligner les procédures de gestion sur celles de l'Etat pour faciliter l'appropriation par les acteurs, d'adopter une approche structurée en matière de renforcement des capacités, de veiller à une coordination efficace dans un contexte de morcellement institutionnel et de prendre en compte la décentralisation ;
- La mise en œuvre de la réforme UEMOA intégrant le budget programme a également permis d'appuyer l'amélioration des planifications des ministères qui sont désormais harmonisées et alignées sur les indicateurs du secteur ;
- Le Fonds Commun Sectoriel de l'Education (FCSE) est opérationnel depuis 2018 et l'appréciation des deux premières années d'exécution du FCSE est positive. Le budget du FCSE

---

<sup>34</sup> Les leçons apprises sont détaillées dans la requête ESPIG remise au PME le 21 janvier 2020. Il s'agit notamment de la sécurisation des circuits financiers pour assurer la non fongibilité des ressources du FCSE avec les ressources de l'Etat, la validation de l'affectation des ressources et la mise en place d'un système de suivi financier et de reporting technique clair.

<sup>35</sup> La Banque mondiale était l'Agent partenaire de ce financement.

sur ces deux années s'élève à 38,4 MEUR. Les taux d'engagement et de paiement ont progressé : le taux d'engagement est passé de 60% en 2018 à 90,77% en 2019 et le taux de paiement est passé de 32,83% en 2019 contre 23% en 2018. Les premiers audits-conseil ont permis d'identifier des points à renforcer en ce qui concerne la tenue de la comptabilité et le suivi de la trésorerie, la régularité des rapprochements bancaires en région, la traçabilité des dépenses (en faisant clairement apparaître sur les documents de gestion de la trésorerie du ministère des Finances la distinction entre les ressources provenant du FCSE et celles provenant du budget de l'Etat) et le renforcement des capacités des équipes sur les procédures d'opération et d'exécution financière du FCSE.

### **2.3 Les objectifs et stratégies du programme en lien avec le plan de réponse COVID du secteur**

Dans la continuité du PTSEF endossé en novembre 2019 et du financement du PME en appui à sa mise en œuvre<sup>36</sup>, la finalité de ce financement sera d'améliorer la réussite des jeunes nigériens dans leurs apprentissages et d'appuyer la transition du secteur éducatif nigérien autour des enjeux de performance. Dans le cadre de ce financement, en lien avec le *Plan de réponse de l'éducation et de la formation face à la pandémie du coronavirus (COVID-19)*, une attention particulière sera portée au maintien à l'école des enfants les plus vulnérables ainsi qu'à la protection et au bien-être des enfants à l'école.

L'objectif général du programme est d'atténuer l'impact du COVID-19 sur le système éducatif nigérien, en particulier pour les élèves les plus fragiles.

Sur la base du plan de réponse du secteur, le financement du PME soutiendra principalement : i) la continuité des apprentissages hors de l'école, ii) la réouverture des écoles en toute sécurité, et iii) la préparation et le démarrage de la rentrée scolaire 2020-21.

L'ensemble des activités développées visera également à appuyer la résilience du système éducatif nigérien à long terme (y compris en cas de répliques et de nouvelles fermetures des écoles) à travers une démarche transversale de suivi-évaluation-apprentissage déployée tout au long de l'exécution du programme.

#### ***a) Objectif 1 : Appuyer la continuité des apprentissages hors de l'école***

La réouverture des écoles au Niger est prévue, en l'état actuel de l'évolution de la pandémie, le 1<sup>er</sup> juin 2020. Sans même tenir compte d'un possible rebond de l'épidémie une fois que les mesures d'exception seront levées, appuyer la continuité des apprentissages hors de l'école reste pertinent compte tenu du fait que i) l'application de mesures de distanciation physique pourrait ne pas permettre à tous les élèves de revenir en classe en même temps, ii) le MEP et le MES souhaitent que la continuité des apprentissages puisse être appuyée même après la fin de l'année scolaire et iii) s'agissant des enseignants, les sessions de formation n'ayant pas pu se tenir en mars et en avril 2020 ne pourront être rattrapées ce qui invite à diffuser aux enseignants des outils et supports d'autoformation. La réponse sera organisée autour de trois axes :

- Axe 1 : élaboration et diffusion de contenus pour l'apprentissage à distance ;
- Axe 2 : reproduction et distribution des supports et outils pour l'apprentissage à la maison ;
- Axe 3 : suivi et accompagnement des élèves.

#### ***b) Objectif 2 : Appuyer la réouverture des écoles***

La réouverture des écoles constitue, dans le respect des mesures sanitaires, une priorité pour limiter les effets négatifs (y compris à long terme) de l'interruption des enseignements-apprentissages. La réponse sera organisée autour de trois axes :

---

<sup>36</sup> La requête pour ce financement a été déposée le 21 janvier 2020. Le 16 avril 2020, le Comité des financements du PME a recommandé l'approbation sans réserves du financement. L'approbation finale du Conseil d'administration est attendue pour fin mai au plus tard.

- Axe 1 : sécurisation des établissements ;
- Axe 2 : appui au retour des enfants à l'école ;
- Axe 3 : suivi du retour des enfants à l'école dans le contexte de crise polymorphe que connaît le Niger et identification des besoins à prendre en compte pour la rentrée 2020-2021.

*c) Objectif 3 : Appuyer la préparation et le démarrage de l'année scolaire 2020-2021*

En temps normal, la rentrée scolaire a lieu au Niger mi-septembre pour les établissements secondaires et en octobre pour les établissements primaires. L'année scolaire 2019-2020 ayant été amputée de plusieurs semaines de classe, de nombreux élèves n'ont pas pu terminer le programme d'enseignement de l'année et démarreront une nouvelle année sans maîtriser les compétences attendues en fin de niveau précédent. La réponse sera organisée autour de trois axes :

- Axe 1 : évaluation des apprentissages des élèves en début d'année ;
- Axe 2 : appui à la remédiation ;
- Axe 3 : veiller et mettre en place les mesures contribuant au bien-être et au maintien des enfants à l'école.

*d) Objectif 4 : Appuyer la résilience du système éducatif nigérien*

En complément des actions mises en œuvre, il s'agira de contribuer sur le moyen et le long termes à la résilience du système éducatif en améliorant les capacités de préparation et de réponse des acteurs du système éducatif, en particulier au niveau local, tout en appuyant la qualité des résultats atteints sur les trois objectifs mentionnés ci-dessus. Les activités seront organisées autour de trois axes :

- Axe 1 : analyse des besoins du système éducatif dans le contexte de la pandémie de COVID-19 ;
- Axe 2 : renforcement des capacités des acteurs pour améliorer la préparation et la réponse aux crises ;
- Axe 3 : documenter et analyser les effets des actions mises en œuvre.

### 2.3 Structuration du financement

Le financement est d'un montant de 15 millions de dollars US, y compris les frais de supervision pour appuyer le suivi-évaluation du programme. Il sera mis en œuvre à travers deux modalités d'exécution : une modalité de type projet pour laquelle UNICEF sera l'Agent partenaire et une modalité de type programme via le Fonds commun sectoriel de l'éducation (FCSE) pour laquelle l'AFD sera l'Agent partenaire.

	Agent partenaire	Montant (en USD)	%
Approche projet	UNICEF	7 506 384	50
Approche programme	AFD	6 819 010	45,5
Frais de supervision	UNICEF	674 606	4,5
<b>Total</b>		<b>15 000 000</b>	<b>100</b>

Le programme est structuré autour de quatre composantes, chacune appuyant l'un des axes du plan de réponse du secteur à la pandémie de COVID-19 :

- Composante 1 : Appui à la continuité des apprentissages hors de l'école (3 056 735 millions de dollars)
- Composante 2 : Appui à la réouverture des écoles (3 350 564 millions de dollars)

- **Composante 3** : Appui à la préparation et au démarrage de l'année scolaire 2020-2021 (7 474 766 millions de dollars)
- **Composante 4** : Appui à la résilience du système éducatif via la production de connaissances et le dispositif de suivi-évaluation-apprentissage en continu du programme (1 117 935 millions de dollars)

Pour chacune des composantes, les activités de court et moyen termes sont identifiées et seront mises en œuvre via la modalité de financement la mieux adaptée en fonction de leur nature et du calendrier prévisionnel de mise en œuvre.

Compte tenu de la durée d'exécution du financement (18 mois), la part du financement du PME transitant par le FCSE pour appuyer la mise en œuvre du plan de réponse du secteur à la pandémie de COVID-19 sera répartie sur les années budgétaires 2020 et 2021 (soit de juillet 2020 à décembre 2021). Les montants suivants seront inscrits en loi de finances rectificative 2020 et correspondent aux activités à mener d'ici la fin de l'année : 1,4 milliard de FCFA pour le MEP et 295 millions de FCFA pour le MES.

Suivant le processus de programmation budgétaire existant au Niger<sup>37</sup>, le montant dévolu aux activités 2021 sera inscrit dès le début du 2<sup>ème</sup> semestre 2020 dans les documents de programmation pluriannuels des dépenses 2021-2023 (DPPD) et dans les plans annuels de performance en prévision de la loi de finances 2021.

## 2.4 Présentation des activités du programme<sup>38</sup>

### a) *Composante 1 : Appui à la continuité des apprentissages hors de l'école*

L'objectif sera de permettre aux élèves et aux enseignants de poursuivre leurs apprentissages et leur formation en dehors de l'école afin d'atténuer les effets de la fermeture des établissements et de la suspension des sessions de formation en raison de la crise du COVID-19.

L'accès inégal aux technologies de l'information et de la communication (en fonction de la localisation et du niveau de richesse) nécessitera une approche à plusieurs volets pour assurer la continuité des apprentissages (voir annexe 6)<sup>39</sup> :

- **Radio** : la pénétration de la radio auprès des élèves scolarisés au primaire est assez remarquable au Niger. 61% des élèves du primaire et 72,4% des élèves du secondaire y ont accès au niveau national. L'écart entre l'accès en zone rurale et l'accès en zone urbaine est relativement plus faible que pour d'autres médias : 67,4% des élèves scolarisés au primaire en zone urbaine ont accès à la radio contre 59% des élèves en zone rurale. Les inégalités d'accès sont plus marquées s'agissant du niveau de revenus des ménages puisque seuls 22,3% des élèves issus des familles appartenant au quintile le plus pauvre y ont accès contre 73,7% de ceux issus des familles appartenant au quintile le plus riche. Depuis les années 1980, le Niger a mis en place des programmes d'éducation par la télévision et la radio à destination des enseignants du primaire

<sup>37</sup> L'élaboration de la programmation budgétaire au Niger débute en règle générale en mars/avril de l'année N-1 avec la transmission par le ministère des Finances aux ministères de l'éducation des cadrages financiers pour l'année N-1. Sur cette base, les ministères transmettent leur cadrage financier et technique aux services déconcentrés qui élaborent avec les collectivités régionales entre avril et mai de l'année N-1 leur programmation avec l'appui de la CAMOS et des services centraux des ministères. Les échanges se déroulent dans le cadre des organes régionaux du PTSEF. En parallèle, les ministères engagent la révision de leur DPPD triennal. La planification des régions est finalisée en mai de l'année N-1 : c'est sur cette base qu'ont lieu les discussions entre les différents ministères et que sont opérés les arbitrages destinés à préparer les discussions budgétaires avec le ministère des Finances et les PTF-FCSE de juillet à septembre de l'année N-1. Les programmations budgétaires finalisées sont ensuite transmises à l'Assemblée nationale en octobre-novembre de l'année N-1 pour approbation. A la suite de cette approbation, le Comité de pilotage du PTSEF valide l'ensemble du Plan d'action annuel (PAA) du secteur.

<sup>38</sup> L'annexe 3 reprend l'ensemble des résultats et indicateurs de suivi des activités.

<sup>39</sup> Banque mondiale, Distance Learning Media Africa.

afin d'accompagner la préparation de leurs cours via une heure de diffusion radio par semaine réalisé par l'Institut National de la Documentation et des Ressources pour l'Appui Pédagogique (INDRAP). Cette émission - *La voix de l'enseignant*, très populaire chez les enseignants, nécessite cependant une mise à jour importante pour intégrer une pédagogie adaptée à l'apprentissage à distance et améliorer la qualité des contenus.

- Téléphone mobile : le téléphone mobile est également fortement utilisé mais les inégalités d'accès sont plus marquées puisque si 85,6% des élèves scolarisés au primaire y ont accès en zone urbaine mais ce n'est le cas que pour 55% de ceux en zone rurale.
- Télévision : relativement accessible en milieu urbain (58,7% des élèves du primaire y ont accès), la télévision est peu accessible en milieu rural et auprès des élèves issus des familles appartenant au quintile le plus pauvre.
- Disponibilité d'un ordinateur et accès à internet : comme cela est le cas pour l'ensemble des pays africains (5,9% des élèves scolarisés au primaire sur le continent africain ont accès à internet), l'accès à internet et à un ordinateur reste extrêmement faible au Niger. Au niveau national, 1,8% de la population dispose d'un ordinateur et le taux d'accès à internet est de 0%.

Les activités proposées tiennent compte de celles programmées par d'autres partenaires techniques et financiers, en particulier des activités du programme LIRE financé par la Banque mondiale qui appuiera le développement de ressources numériques éducatives et pédagogiques (podcasts, plateforme numérique pour le primaire et le secondaire, infrastructures et équipements pour appuyer la digitalisation du système éducatif nigérien, formation des enseignants et de l'encadrement pédagogique). Par conséquent, il n'est pas prévu sur le financement du PME de financer la production et la diffusion de ressources numériques.

Les activités suivantes seront financées :

#### *Activité 1.1 Conception et diffusion de contenus pour l'apprentissage à distance*

Le déploiement d'un programme radio d'enseignement concernera l'ensemble du territoire national. Six émissions hebdomadaires seront diffusées à raison de trois heures quotidiennes pour le niveau primaire (soit une demi-heure par niveau d'enseignement) et deux heures pour le collège (soit une demi-heure par niveau d'enseignement) sur une période de 2 mois.

Les contenus seront élaborés par des groupes d'experts des ministères et diffusés par l'Office de Radiotélévision (ORTN) du Niger.

Compte tenu du taux de pénétration de la radio au Niger (61% au niveau national pour les élèves du primaire et 72,4% pour les élèves du secondaire), il est estimé que 1 708 000 élèves du primaire et 474 220 au collège auront accès à un contenu d'apprentissage à distance.

Par ailleurs, environ 100 000 postes de radio seront acquis et distribués aux élèves des familles les plus vulnérables selon l'évaluation des besoins qui sera réalisée par UNICEF. Cette distribution s'appuiera sur les CGDES et les COGES et tiendra compte des équipements déjà réalisés dans le cadre d'autres projets/programmes.

L'articulation avec les actions financées par d'autres PTF sera particulièrement forte notamment avec la Banque mondiale qui, dans le cadre du projet LIRE, appuiera le développement de programmes éducatifs de qualité à diffuser via la radio pour le primaire et le secondaire. Cette intervention cruciale contribuera à la durabilité des effets de cette activité.

#### *Activité 1.2 Reproduction et distribution de supports d'apprentissage pour les élèves*

La distribution de supports physiques (livrets d'exercice pour la lecture et le calcul, livrets de français, de mathématiques et d'arabe pour les établissements franco-arabes) permettra de compléter le dispositif d'enseignement à distance.

Au primaire, le niveau CP sera concerné<sup>40</sup>. Au secondaire, la distribution des livrets concernera les élèves de 6<sup>ème</sup> (la proportion des abandons est particulièrement forte en classe de 6<sup>ème</sup> : environ 25%).

En complément, l'acquisition et la distribution des livrets seront également financés sur les ressources déjà programmées du FCSE en 2020 (hors le présent financement donc) pour les élèves de CM2 ainsi que pour les élèves de 3<sup>ème</sup> afin de leur permettre de préparer l'examen du brevet qui se déroulera en septembre.

Environ 332 000 livrets de français et mathématiques seront distribués à 332 000 élèves de CP. Tous les élèves de CP bénéficieront d'un livret de français et de mathématiques pour la poursuite des apprentissages hors de l'école.

Au collège, plus de 120 000 exemplaires d'un recueil comprenant trois parties (résumé de cours, exercices et corrigés) seront distribués à raison d'un recueil par élève (soit 120 000 élèves bénéficiaires). L'objectif sera, à travers ces recueils, de permettre aux élèves et aux enseignants de couvrir les 45% du programme non réalisé sur l'année 2020 en raison de la fermeture des établissements.

Les impressions/reprographies seront financées sur le FCSE tandis que le réseau logistique d'UNICEF sera mobilisé pour leur distribution. Les supports d'apprentissage (livrets, recueils) seront livrés par UNICEF au niveau des DREP et des DRES et les inspecteurs seront ensuite chargés de les distribuer au niveau des écoles et des collèges.

#### *Activité 1.3 Appui aux enseignants*

Dans le cadre des financements reprogrammés sur le FCSE pour soutenir la réponse du secteur aux effets de la pandémie de COVID-19 sur la fin de l'année 2020, les enseignants du primaire se verront distribuer des fascicules de formation et des guides de l'enseignant par niveau.

En complément, le financement permettra d'appuyer la supervision à distance des enseignants par les conseillers pédagogiques pour la prise en main de ces fascicules de formation et guides. 680 conseillers pédagogiques seront concernés.

Par ailleurs, la formation de 1 200 enseignants du primaire grâce aux outils de formation à distance IFADEM se poursuivra en 2020 sur les financements reprogrammés du FCSE. Le financement du PME permettra de prendre le relai et de soutenir en 2021 la formation à distance plus de 2 900 nouveaux enseignants.

#### *Activité 1.4 Appui à la mutualisation des ressources pédagogiques pour les enseignants du secondaire*

La mutualisation des ressources pédagogiques entre enseignants du secondaire sera appuyée pour partager et diffuser contenus, ressources et bonnes pratiques. Les canaux de diffusion existants seront privilégiés, notamment WhatsApp dont les enseignants se servent déjà. Des groupes sont organisés par matière et par niveau et sont animés par un animateur au niveau central. Le financement du PME permettra d'acquérir des crédits téléphoniques (cartes téléphoniques prépayées) à destination des animateurs de groupes. Cette dépense sera imputée sur le FCSE.

#### *Activité 1.5 Organisation du suivi des élèves par les inspecteurs et les conseillers pédagogiques*

Les inspecteurs et les conseillers pédagogiques seront amenés à suivre étroitement les élèves de fin de cycle primaire, notamment via des appels aux familles, en lien avec les enseignants et les chefs d'établissement (pour le repérage des élèves). Le financement du PME permettra d'acquérir des crédits téléphoniques (cartes téléphoniques prépayées) à destination des inspecteurs et des conseillers pédagogiques. Ce suivi permettra également d'encourager les parents et encadrants du foyer à motiver et accompagner les enfants dans leurs apprentissages. Les membres des CGDES pourront également être mobilisés pour appuyer ce suivi à domicile des élèves. Cette dépense sera imputée sur le FCSE.

#### *b) Composante 2 : Appuyer la réouverture des écoles et leur fonctionnement jusqu'à la fin de l'année scolaire*

Les activités suivantes seront financées :

---

<sup>40</sup> Le niveau CM2 est déjà couvert pour 2020 dans le cadre des allocations validées sur le FCSE. Le MEP envisage de couvrir le niveau CM1 en 2021 toujours sur les financements du FCSE.

### *Activité 2.1 Sécurisation des établissements*

Pour limiter la propagation de la pandémie, les dispositifs de lavage des mains adaptés aux enfants seront mis en place dans les écoles primaires et les collèges. Les écoles se trouvant dans les zones frontalières et celles des centres urbains seront prioritaires compte tenu du risque de propagation du virus jugé plus élevé dans ces zones.

22 384 dispositifs de lavage des mains seront distribués. 20 564 écoles primaires et préscolaires, et 1 820 collèges en bénéficieront. En complément, 470 kits d'hygiène seront mis à disposition des centres de formation du MEPT, des centres de promotion de la jeunesse (CPJ) du MJS et les écoles de formation aux arts et à la culture (EFAC) du MRC.

Les dotations seront effectuées par UNICEF sur la base des spécifications techniques et plans de distribution qui seront confirmés avec les ministères concernés. L'identification des établissements permettra de cibler en priorité ceux ne recevant pas de subventions via les COGES et CGDES (subventions financées sur le FCSE) ou qui n'ont pas bénéficié de l'appui d'autres programmes en la matière. Dans le cadre de la décentralisation, l'équipement des établissements d'éducation et de formation se fera en étroite relation avec les communes et les régions. UNICEF livrera les dispositifs jusqu'au niveau établissement.

Des messages de sensibilisation seront également diffusés via la radio et les réseaux sociaux et par SMS, en ciblant les enfants, les enseignants, les directeurs et les parents/communautés.

Pour appuyer l'engagement des enfants dans l'application et la transmission des messages et pratiques de prévention, des gouvernements scolaires et des clubs d'hygiène seront appuyés via UNICEF dans 2 500 écoles primaires. L'évaluation des besoins permettra d'identifier les écoles prioritaires.

### *Activité 2.2 Sensibilisation aux mesures d'hygiène pour limiter la propagation du COVID-19 en milieu scolaire*

Les messages de sensibilisation seront préparés sur la base des outils et matériels de communication déjà développés par UNICEF et ses partenaires et seront diffusés à l'échelle nationale via la radio, SMS et les réseaux sociaux. Ils cibleront les directeurs, les enseignants, les élèves et les parents/familles sur les risques liés au COVID-19 et le rôle que chacun peut jouer pour s'en protéger.

### *Activité 2.3 Campagne « Back to School »*

3,7 millions d'élèves ont manqué presque 2 mois d'école. Pendant ce temps d'interruption, une bonne partie d'entre eux a participé aux travaux domestiques et/ou champêtres. Des campagnes de mobilisation seront donc mises en place via la radio et les médias sociaux notamment pour ramener les enfants à l'école. Deux phases sont prévues : pour accompagner la réouverture en juin, et pour la rentrée de l'année scolaire en octobre. Les enfants du primaire seront spécifiquement ciblés. Des messages spécifiques seront également développés en direction des filles, des enfants en situation de handicap et des enfants non ou déscolarisés afin de les encourager à revenir dans les établissements scolaires (qu'il s'agisse des écoles formelles ou des dispositifs d'éducation alternative)

Les 265 communes du Niger seront couvertes, soit la totalité du pays.

### *Activité 2.4 Protection des classes paillottes contre les intempéries*

40% des salles de classe au primaire et 60% au collège sont construites en matériaux précaires. Lorsque la saison des pluies commence fin mai, ces classes sous paillottes ou classes paillottes deviennent inutilisables et les enfants sont renvoyés chez eux. Cette problématique est bien connue au Niger et la réduction du nombre de classes paillottes est l'un des objectifs du PTSEF pour accroître le temps scolaire.

Dans le cadre du plan de réponse du secteur, l'objectif est de permettre aux cours de se dérouler jusqu'à la fin de l'année scolaire prévue le 15 juillet et de ne pas perdre de temps sur le démarrage de la rentrée scolaire 2020-2021 afin de réduire les pertes d'apprentissage des élèves dues à l'insuffisance du temps scolaire.

17 500 bâches seront acquises. L'acquisition de 12 500 bâches permettant de couvrir 12 500 salles de classe du primaire (soit 43% des salles de classe sous paillotte) est déjà prévue sur le FCSE en 2020. Le financement permettra en complément de couvrir 5 500 classes au collège soit la totalité des salles de

classe sous paillottes au collège. Le transport et la livraison seront assurés via le réseau logistique d'UNICEF.

### *c) Composante 3 : Appui à la préparation et au démarrage de l'année scolaire 2020-2021*

Les activités suivantes seront financées :

#### *Activité 3.1 Elaborer, imprimer et distribuer les programmes et les manuels pour appuyer la remise à niveau en début d'année pour les élèves du primaire et du collège*

Depuis 2018, des tests sont organisés en début d'année pour identifier les lacunes des élèves au primaire. L'analyse de ces tests doit permettre aux enseignants d'organiser un programme de remise à niveau d'octobre à décembre. A l'issue de cette période de remise à niveau, de nouveaux tests sont organisés et permettent de voir de quelle manière les élèves ont progressé. Pour 2020, le financement de ces pré-tests et de ces post-tests est déjà budgété sur les ressources du FCSE.

Le financement permettra d'appuyer l'impression et la distribution des programmes de remise à niveau à destination des enseignants. Ces programmes proposeront des séquences didactiques et différentes activités d'apprentissage et exercices par niveau d'enseignement. Ils se concentreront sur les compétences fondamentales en lecture, calcul et écriture. La finalisation de ces documents bénéficiera de l'appui du projet LIRE qui soutiendra à partir du début de l'année 2021 la mise en œuvre à l'échelle nationale de programmes accélérés de remédiation avec un programme simplifié et une pédagogie structurée se concentrant sur les compétences de base au primaire et les matières principales au secondaire.

12 programmes et fascicules de remise à niveau (2 par niveau du primaire) seront imprimés et livrés aux inspections de l'enseignement primaire qui seront chargées de les distribuer aux enseignants dans toutes les écoles primaires du pays. Tous les enseignants du primaire recevront un programme de remise à niveau. Le coût de l'activité inclut les frais de carburant aux inspections pour la distribution.

Au secondaire, le MES met systématiquement en œuvre un programme de rattrapage pour les élèves de 6<sup>ème</sup> et de 5<sup>ème</sup> sur les 3 premiers mois de l'année dans les disciplines fondamentales (français et mathématiques). Les enseignants utilisent pour ce faire les manuels prévus pour l'enseignement au secondaire mais la faible disponibilité de ces manuels<sup>41</sup> hypothèque les chances de réussite de cette remise à niveau. 280 000 manuels de français, de mathématiques et d'anglais seront donc acquis sur le financement et mis à la disposition des élèves des classes de 6<sup>ème</sup> et de 5<sup>ème</sup>. Plus de 90 000 élèves de 6<sup>ème</sup> et de 5<sup>ème</sup> en bénéficieront.

Le programme bénéficiera du travail engagé avec le projet LIRE sur l'élaboration et la mise en œuvre de programmes accélérés de remédiation pour le primaire et le secondaire.

#### *Activité 3.2 Former les enseignants du primaire et du collège sur la remédiation*

95% enseignants de CE1 et de CE2 (soit environ 20 000 enseignants) seront formés sur la manière d'évaluer en début d'année les compétences maîtrisées par les élèves. Les contenus de formation seront élaborés en se basant sur l'analyse des erreurs récurrentes des élèves en langue et en mathématiques par niveau d'enseignement, notamment en s'appuyant sur les résultats des évaluations nationales, afin de cibler les erreurs les plus fréquentes. L'analyse de ces erreurs récurrentes combinée à une meilleure pratique de l'évaluation sommative par les enseignants permettra d'améliorer leur capacité à identifier les difficultés d'apprentissage de leurs élèves et à organiser le groupe classe de manière pertinente autour d'activités déterminées. Cette activité sera financée sur la partie du financement gérée par UNICEF et sera alimentée par le travail déjà réalisé par la DFIC avec l'appui d'UNICEF sur les pratiques de classe.

Au collège, 4 812 enseignants de français et de mathématiques seront également formés à la pratique de la remédiation soit les deux tiers des enseignants de ces matières. Ces formations permettront de consolider l'expérimentation menée depuis par trois ans par le MES. Dans le cadre de cette expérimentation, une stratégie a été élaborée et des outils permettant d'évaluer les compétences des élèves de 6<sup>ème</sup> sont expérimentés dans 32 établissements (à partir de la rentrée 2020-2021, ces évaluations seront réalisées dans tous les collèges du Niger). Par ailleurs, tous les inspecteurs et 700 chefs d'établissement ont d'ores et déjà formés avec l'appui d'UNICEF. Les enseignants qui

---

<sup>41</sup> Le ratio est de un manuel pour cinq élèves, annuaire statistique du MES, 2017-2018.

bénéficieront de ces formations seront prioritairement ceux en poste dans les collèges dans lesquels les chefs d'établissement ont été formés afin de maximiser l'effet au niveau de l'établissement et de favoriser les échanges de pratiques entre enseignants au sein d'un même établissement.

### *Activité 3.3 Accompagnement des enseignants du primaire par les conseillers pédagogiques*

En complément de la formation des enseignants du primaire sur la remédiation, l'encadrement par les conseillers pédagogiques permettra de renforcer la pratique des enseignants. Il s'agira en particulier de appuyer sur l'analyse des erreurs récurrentes de leurs élèves et l'orientation de leur pratique sur la base des résultats des évaluations sommatives. Cela permettra d'appuyer l'orientation des leçons des enseignants vers les lacunes d'apprentissage les plus importantes des élèves afin de contribuer au rattrapage des acquis non réalisés sur l'année scolaire 2019-2020 en raison de la fermeture des écoles. Le financement du PME via le FCSE permettra de soutenir les visites de classe par les conseillers pédagogiques.

### *Activité 3.4 Formation et appui psychosocial*

En lien avec les services de protection sociale et de protection de l'enfance, 40 comités de protection seront mis en place et formés avec l'appui d'UNICEF et de ses partenaires. Les 40 communes les plus vulnérables au sein de quatre régions prioritaires seront ciblées. Chaque comité intègrera au moins un enseignant qui sera en capacité d'apporter aide et conseil aux élèves et aux autres enseignants affectés par la crise. Ainsi formés, ces comités de protections joueront un rôle clé dans le suivi du bien-être des enfants lors de leur retour à l'école. 40 000 personnes bénéficieront indirectement de cette activité dont 1 200 enfants parmi les plus vulnérables (enfants en situation de handicap, enfants victimes de violence).

### *Activité 3.5 Soutien à la scolarisation des publics les plus vulnérables*

Afin de prévenir la déscolarisation des élèves les plus susceptibles de ne pas revenir en classe à la rentrée, des mesures de soutien à la scolarisation seront mises en place.

Il s'agira tout d'abord de prendre en charge 20 000 élèves du primaire bénéficiant de repas journaliers dans les établissements à cantines scolaires pour la totalité de l'année scolaire 2020-2021. Un partenariat sera mis en place à cet effet entre UNICEF et le PAM. Une coordination étroite sera recherchée avec le Dispositif national de prévention et gestion des catastrophes et crises alimentaires (DNP-GCA) rattaché à la Primature.

Par ailleurs, la poursuite d'études des filles sera encouragée à travers la distribution de kits d'hygiène menstruelle aux filles scolarisées au collège. Via UNICEF et ses partenaires, 50 000 kits d'hygiène menstruelle seront distribués à 50 000 filles scolarisées au collège (tous niveaux d'enseignement confondus) pendant l'année scolaire 2020-2021 dans les communes enregistrant les taux de scolarisation des filles au collège les plus faibles. Un ciblage plus fin sera fait sur la base de l'évaluation des besoins.

## *d) Composante 4 : Appui à la résilience du système éducatif via la production de connaissances et le suivi-évaluation-apprentissage en continu du programme*

Les activités de cette composante seront transversales à l'ensemble du programme. Elles seront exécutées en partie par UNICEF en étroite relation avec les ministères de l'Enseignement primaire et des Enseignements secondaires et en partie via le FCSE en étroite relation avec les structures décentralisées (régions, communes). Ces activités seront en partie financées sur les frais de supervision du programme.

### *Activité 4.1 Evaluation des besoins du système en situation de crise*

Cette évaluation regardera les besoins i) des élèves (y compris les mesures de soutien à la scolarisation qui pourront être déployées sur des financements d'autres partenaires), ii) des enseignants en matière de formation (particulièrement pour les classes multigrades) et d'appui psychosocial et iii) les besoins des écoles en termes de matériel d'hygiène.

L'évaluation sera réalisée au niveau des DREP et de DRES qui seront chargées de collecter ces données auprès des communes. Les équipes d'UNICEF déployées sur le terrain appuieront les DREP et les DRES dans la réalisation de cette activité.

#### *Activité 4.2 Renforcement des capacités des acteurs pour l'organisation et le suivi de la réponse*

En lien avec l'évaluation des besoins, le renforcement de capacités des acteurs aura pour objet d'appuyer i) le suivi de la réouverture des écoles et le démarrage de la rentrée scolaire et ii) l'élaboration de plans de préparation et de réponse aux impacts des crises sur l'éducation. Ce renforcement de capacités contribuera à améliorer la capacité de résilience du système éducatif nigérien.

Le Cluster Education pilotera le suivi de la réponse et du redémarrage des établissements au niveau des DREP et des DRES en s'appuyant sur la mise en œuvre du dispositif Rapid'Pro dans les régions prioritaires en se basant sur l'expérience appuyée par UNICEF à Diffa.

Via le FCSE, il s'agira d'appuyer quatre régions, en lien avec les communes, dans l'élaboration de plans de préparation et de réponse aux impacts des crises sur l'éducation. A ce jour, seule la région de Diffa dispose d'un tel plan alors que plusieurs régions sont régulièrement touchées par des situations de crise ou de grande vulnérabilité (régions à hauts enjeux sécuritaires, crise alimentaire, inondations, etc.). Il s'agira concrètement de mobiliser le Centre de formation en gestion des collectivités territoriales (CFGCT). Le CFGCT intervient en particulier sur la formation des acteurs de la décentralisation (élus, agents des régions et des communes, services techniques déconcentrés de l'Etat, etc.) pour conduire avec les acteurs des régions concernées i) le diagnostic de la situation, ii) l'inventaire des conséquences des crises sur l'éducation, iii) l'identification des mesures et actions pertinentes et leurs conditions de réalisation, et iv) les modalités du suivi de ces mesures et actions.

Cet appui sera mis en œuvre en complémentarité du programme de renforcement de capacités prévu dans le cadre du financement ESPIG. Pour mémoire, le financement ESPIG permettra de renforcer les capacités des acteurs des niveaux déconcentrés et décentralisés à élaborer des diagnostics éducatifs locaux.

#### *Activité 4.3 Suivi-évaluation-apprentissage du programme*

Cette activité vise d'une part à disposer d'un suivi resserré des progrès et des résultats du programme et d'autre part à soutenir en continu la qualité de la mise en œuvre des activités prévues sur les autres composantes en i) monitorant très régulièrement les résultats et les effets des activités, ii) documentant les facteurs explicatifs des effets observés et iii) tirant des leçons pour l'action (y compris des leçons pouvant être immédiatement réinjectées dans le programme).

La composante 1 du programme visant à appuyer la continuité des apprentissages hors de l'école sera particulièrement concernée par ce dispositif de suivi-évaluation-apprentissage compte tenu du caractère relativement nouveau des activités qui seront mises en place et surtout des résultats attendus.

Les analyses et observations produites permettront d'alimenter la réflexion du Niger sur les modalités de mise en œuvre de l'enseignement à distance et pourront nourrir les réflexions en cours sur i) la stratégie de réduction des vulnérabilités du système éducatif et ii) la stratégie sur les enfants hors de l'école.

Un contrat sera passé avec une institution spécialisée pour la mise en œuvre de cette activité.

Les programmes régionaux financés par l'AFD notamment le programme Pilotage de la qualité mené par le Pôle de Dakar, le programme Apprendre piloté par l'AUF et le programme Ressources éducatives en cours de formalisation pourront contribuer à cette réflexion

#### *Activité 4.4 Evaluation et communication*

S'agissant de la partie du financement transitant par le FCSE, l'audit est déjà prévu et pris en charge sur le financement ESPIG du PME. Il n'y a donc pas de coût additionnel à prévoir sur ce financement.

S'agissant de la partie du financement géré par UNICEF, les audits seront prévus dans le montant des contrats qui seront signés entre UNICEF et les différents opérateurs (ONGs, PAM, etc.).

L'évaluation finale du programme sera réalisée sur les fonds du financement PME. Son montant est évalué à 200 000 USD.

Un montant de 50 000 USD est également intégré pour assurer quelques activités de communication autour du programme, y compris pour informer largement autour des actions mises en place et des publics et géographies ciblées. Quatre capsules vidéo permettant d'illustrer les résultats du programme seront réalisées.

**Tableau 3 : Synthèse des coûts du programme par composante**

	Montant (en MUSD)	%
<b>Composante 1 : Appui à la continuité des apprentissages</b>	3 056 735	20,4%
<b>Composante 2 : Appui à la réouverture des écoles</b>	3 350 564	22,4%
<b>Composante 3 : Appui à la préparation et au démarrage de l'année scolaire 2020-21</b>	7 474 766	49,8%
<b>Composante 4 : Appui à la résilience du système éducatif</b>	1 117 935	7,4%
<b>TOTAL</b>	<b>15 000 000</b>	<b>100%</b>

### 2.5 Chaîne de résultats du programme

Le programme vise à atténuer les impacts de la pandémie de COVID-19 sur l'éducation i) en prévenant la perte d'apprentissage chez les élèves (en complément des autres actions mises en place par le gouvernement et d'autres PTF), ii) en appuyant la reprise des cours et le retour des élèves en classe à court et moyen termes et iii) en assurant que la rentrée scolaire 2020-21 se fera dans les meilleures conditions pour les élèves compte tenu de la perturbation de l'année scolaire 2019-2020.

Ces objectifs, en lien avec les orientations du PTSEF, contribueront à améliorer sur le long terme l'accès et l'achèvement de l'éducation de base et la qualité des résultats d'apprentissages.

Composantes	Activités	Bénéfices à court terme	Bénéfices à moyen et long termes	Impacts
<p><b>Appui à la continuité des apprentissages</b></p>	<p>A1.1 Diffusion de contenus pour l'apprentissage à distance  A1.2 Mise à disposition de supports d'apprentissage papier pour les élèves du primaire et du collège  A1.3 Mise à disposition de supports et guides de formation pour les enseignants du primaire  A1.4 Appui à la mutualisation des ressources pédagogiques pour les enseignants du collège  A1.5 Organisation du suivi des élèves</p>	<p>Les contenus et les supports permettant de poursuivre les apprentissages sont élaborés et diffusés</p> <p>Les enseignants sont en capacité de suivre leurs élèves à distance</p> <p>Les enseignants du collège ont accès à des ressources adaptées pour l'enseignement à distance</p>	<p>Les pratiques enseignantes sont améliorées</p> <p>Les pertes d'apprentissage sont réduites en particulier pour les élèves les plus fragiles</p>	<p>Les résultats d'apprentissage des élèves sont améliorés</p> <p>Le Niger tire les leçons et identifie les bonnes pratiques permettant de construire une stratégie opérationnelle pour l'enseignement à distance</p>
<p><b>Appui à la réouverture des écoles</b></p>	<p>A2.1 Sécurisation des établissements  A2.2 Formation et sensibilisation à l'hygiène  A2.3 Campagne Back to School  A2.4 Protection des classes paillottes</p>	<p>Les écoles peuvent rouvrir dans de bonnes conditions</p> <p>Les risques d'abandon scolaire sont réduits hors de l'école</p> <p>Le temps scolaire est amélioré</p>	<p>Les conditions d'enseignement-apprentissage sont améliorées</p> <p>L'accès à l'école des publics les plus vulnérables augmente</p>	<p>Le bien-être des élèves à l'école est amélioré</p>
<p><b>Appui à la préparation et au démarrage de l'année scolaire 2020-2021</b></p>	<p>A3.1 Mise à disposition des programmes de remise à niveau  A3.2 Formation des enseignants sur la remédiation  A3.3 Accompagnement des enseignants par les conseillers pédagogiques  A3.4 Formation et appui psychosocial  A3.5 Soutien à la scolarisation des publics les plus vulnérables</p>	<p>Les enseignants sont en capacité d'identifier les besoins de leurs élèves pour les actions de remédiation</p> <p>Les communautés scolaires sont formées pour apporter un appui psychosocial à leurs élèves</p>	<p>Les risques d'abandon scolaire sont réduits</p>	

**Suivi-évaluation-  
apprentissage pour  
contribuer à  
l'amélioration de la  
résilience du système  
éducatif**

Activité Transversale 1 Evaluation des besoins  
AT 2 Renforcement des capacités des acteurs locaux  
AT 3 Suivi-évaluation-apprentissage du programme

Les élèves les plus vulnérables disposent du soutien nécessaire pour leur retour à l'école

Les capacités de préparation et de réponse aux crises des acteurs locaux (DREP, DRES, communes et régions) sont améliorées

Les ministères de l'éducation et de la formation disposent d'éléments probants sur les effets des mesures mises en place

Des plans de préparation et de réponse aux crises sont élaborés et peuvent être mis en œuvre par les acteurs locaux

La résilience du système éducatif face aux crises est améliorée

## 2.6 Calendriers du programme

### a) Calendrier de mise en œuvre

		2020						2021			
		mai	juin	juil.	août	sept.	oct.	nov-dec	T1	T2	T3
<b>Composante 1: Appui à la continuité des apprentissages hors de l'établissement</b>											
<b>1.1 Conception et diffusion de contenu pour l'apprentissage à distance</b>											
MEP et MES - Diffusion de contenu audio	FCSE - DECP										
MEP & MES - Achat des radios pour les ménages vulnérables	UNICEF										
<b>1.2 Reproduction et distribution de supports d'apprentissage pour les élèves</b>											
MEP - Impression et reprographie des supports en français, Math et Arabe pour les élèves	FCSE - DMP MEP										
MEP - Distribution/acheminement des supports aux élèves du primaire	UNICEF										
MES - Appui aux dépenses du comité technique de pilotage en charge de l'élaboration des recueils et suivi de leur mise en œuvre	FCSE - SG										
MES - Élaboration des recueils d'exercices corrigés à tous les niveaux dans toutes les matières	FCSE - DGE										
MES - Reproduire les outils pédagogiques élaborés	FCSE - DCIP										
MES - Distribution/acheminement des supports aux collégiens	UNICEF										
<b>1.3 Reproduction et distribution des supports de formation et guides pour les enseignants</b>											
MEP - Programme IFADDEM pour 2 900 enseignants	FCSE - DFIC										
MEP - Appui pédagogique pour la prise en main des outils de livret de travail à distance	FCSE - AD/8DREP										
<b>1.4 Mise à disposition de ressources pédagogiques pour les enseignants du secondaire</b>											
MES – Appui comité technique de pilotage en charge de l'élaboration des recueils et de l'animation des groupes WhatsApp	FCSE - SG										

MES - Soutien à l'encadrement pédagogique / déplacements et frais de l'encadreur dans le cas de visites sur de grandes distances et de plus d'une journée	FCSE - 8DRES/IPDR													
<b>1.5 Organisation du suivi des élèves par les inspecteurs et conseillers pédagogiques</b>														
MEP - Organisation et suivi des élèves pour les 295 inspections, 680 CP / frais de communication pour les enseignants afin de faire le suivi de la continuité des apprentissages avec les parents	FCSE - AD/8DREP													
<b>Composante 2 : Appuyer la réouverture des établissements et leur fonctionnement jusqu'à la fin de l'année scolaire</b>														
<b>2.1 Sécurisation des établissements</b>														
MEP - Gouvernements scolaires et clubs d'hygiène (formation)	UNICEF													
MES - Handwashing kits	UNICEF													
MEP - Handwashing kits	UNICEF													
MEPT - Handwashing kits	UNICEF													
MJS - Handwashing kits	UNICEF													
MRC - Handwashing kits	UNICEF													
MEP - Supervision des activités préventives et pédagogiques pour les directions centrales	FCSE - niveau central (DECP, DIFC, SG, DPC, IP)													
<b>2.2 Sensibilisation des acteurs de l'éducation</b>														
MEP&MES - Messages de prévention par SMS et radio	UNICEF													
MEP - Appui à la réouverture des écoles pour les 295 inspections, 680 CP / frais de l'encadreur dans le cas de visites sur de grandes distances et de plus d'une journée	FCSE - AD/8DREP													
MES - Complément au budget de l'État - fournitures niveau central	FCSE - DMP													
<b>2.3 Campagne "Back to school"</b>														
MES/MEP - Campagne Back to School	UNICEF - DREP/DRES													
<b>2.4 Protection des classes paillettes contre les intempéries</b>														
MES - Acquérir des kits imperméables pour 5500 classes paillettes	UNICEF en 2020 FCSE en 2021 - DMP													
MES - Transport des kits	UNICEF													
<b>Composante 3: Appui à la préparation et au démarrage de l'année scolaire 2020-21</b>														
<b>3.1 Élaborer, imprimer et distribuer des programmes de remise à niveau en début d'année pour les élèves du primaire</b>														
MEP - Élaboration de supports de remise à niveau pour les enseignants	FCSE - DECP													
MEP - Impression et reproduction programme de mise à niveau	FCSE - DMP													





*b) Calendriers prévisionnels de décaissement*

**Tableau 4 : Calendrier prévisionnel de décaissement s'agissant de la part du financement mis en œuvre par UNICEF<sup>42</sup>**

	Juillet 2020		Octobre 2020		Janvier 2021		TOTAL	
	XOF	USD	XOF	USD	XOF	USD	XOF	USD
Transferts totaux vers les ministères ou ONGs par trimestre	2 250 656 406	3 724 119	1 500 437 604	2 482 746	1 193 054 219	1 974 125	<b>4 944 148 229</b>	<b>8 180 990</b>

**Tableau 5 : Calendrier prévisionnel de décaissement s'agissant de la part du financement mis en œuvre via le FCSE**

Versements sur le compte pivot du FCSE	Juillet 2020		Janvier 2021		Total	
	XOF	USD	XOF	USD	XOF	USD
	1 401 791 719	2 797 676	2 719 250 000	4 168 556	<b>4 121 041 719</b>	<b>6 819 010</b>

<sup>42</sup> Taux de change utilisé : 1XOF = 604 USD.

### **III. MISE EN ŒUVRE ET GESTION DU PROGRAMME**

#### **3.1 Conditions générales du programme**

**Deux accords de financement seront signés : l'un entre UNICEF et la République du Niger (pour un montant de 8 180 990USD), l'autre entre l'AFD et la République du Niger représentée par le ministère des Finances (pour un montant de 6 819 010 USD).** Le financement sera mis en œuvre progressivement à compter de la signature des conventions. La signature des conventions ne pourra intervenir qu'à partir de la décision d'octroi du financement par la Directrice exécutive du PME conformément aux *Directives du PME relatives au guichet de financement accéléré de la réponse au COVID-19*. Les accords de financement seront néanmoins préparés en amont. La signature de ces accords de financement est prévue pour le 1<sup>er</sup> juillet 2020.

**La durée prévisionnelle du programme est de 18 mois (du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 31 décembre 2021).** Une partie des financements dédiés au programme transitera par le Fonds commun sectoriel de l'éducation (FCSE) qui privilégie un mode d'exécution aligné sur les circuits budgétaires de l'Etat nigérien. L'autre partie sera gérée par UNICEF

Le dispositif de suivi-évaluation sera commun à l'ensemble du programme. Chaque Agent partenaire, en fonction des indicateurs du programme, assurera la consolidation des données.

#### **3.2 Présentation des conditions et modalités d'exécution du financement**

##### *a) Appui projet*

Dans le cadre du programme, UNICEF assurera l'exécution du financement selon une modalité projet. Les objectifs à atteindre, les activités, les coûts et les modes opératoires seront définis préalablement à leur mise en œuvre.

UNICEF promeut la Convention relative aux droits des enfants et travaille dans 190 pays. UNICEF est mandaté pour intervenir dans le monde entier auprès des décideurs et des divers partenaires locaux en vue de concrétiser les idées les plus novatrices, ce qui lui confère une position privilégiée parmi les organismes internationaux en particulier parmi ceux qui s'occupent des jeunes. UNICEF travaille en étroite collaboration avec les gouvernements. Au Niger, le travail d'UNICEF est établi dans un Programme pays triennal dont le plus récent a été signé pour la période 2019-2021.

UNICEF met en œuvre les interventions et projets qui reflètent les priorités identifiées avec les ministères des secteurs pertinents, au niveau central comme au niveau régional. UNICEF finance directement les ministères ou travaille avec des organisations de la société civile pour mieux atteindre les résultats visant les enfants. En ce qui concerne le secteur de l'éducation, UNICEF dispose au Niger d'une équipe à Niamey comme au niveau régional dans les régions d'Agadez, de Diffa, de Maradi et de Tahoua.

Les modalités de financement mises en place par UNICEF permettront de soutenir directement les ministères conformément au plan de travail signé en début d'année éventuellement amendé par le Groupe de pilotage. UNICEF a aussi recours aux ONGs ayant les capacités techniques ou les connaissances spécifiques pour appuyer les ministères dans la réalisation de leurs objectifs.

Les ONGs sont sélectionnées au terme d'un appel ouvert, transparent et compétitif. UNICEF utilise le *Harmonised Approach to Cash Transfers* qui décrit les processus du suivi, de reporting, et de travail. Dans le contexte de la crise de COVID-19, UNICEF dispose de procédures adaptées lui permettant de retenir des ONGs au terme d'un appel ouvert dans un délai de 3 à 4 semaines. Selon les montants transférés aux ministères ou aux ONGs, un calendrier des missions de suivi et des audits est établi. Les rapports techniques et financiers sont rendus tous les trois mois. Une revue conjointe est faite au terme du partenariat (pour les ONGs) ou chaque année (pour les ministères, y compris en ce qui concerne les structures déconcentrées).

Pour les projets, les objectifs, résultats attendus (avec les cibles) et les interventions sont établis préalablement à la signature d'une convention de partenariat (avec les ONGs) ou d'un versement (pour les ministères).

## *b) Le Fonds Commun Sectoriel de l'Education*

Le FCSE est issu d'un processus conjoint de conception mené par le gouvernement du Niger avec les partenaires du secteur depuis le début de l'année 2015. Le FCSE a été créé par arrêté le 5 juillet 2017 et est opérationnel depuis octobre 2018. Il rassemble les financements de l'AFD, de la coopération suisse, de la coopération luxembourgeoise, de l'UNICEF et de la Norvège. A partir du second semestre, sous réserve de l'approbation du Conseil d'administration du PME (prévue entre mi-mai et fin mai), le FCSE accueillera également le financement ESPIG destiné à appuyer la mise en œuvre du PTSEF 2020-2022.

Le FCSE se présente sous forme d'une aide budgétaire ciblée. Son manuel de procédures est en place. Les procédures de gestion, regroupées dans le chapitre 4 du manuel de procédures du FCSE, correspondent aux procédures nationales qui servent à l'exécution du budget de l'Etat. Les acteurs connaissent donc ces procédures, leur rôle et leurs responsabilités.

L'appréciation des deux premières années d'exécution du FCSE est positive. Le budget du FCSE sur ces deux années s'élève à 38,4 MEUR. Les taux d'engagement et de paiement ont progressé entre ces deux années : le taux d'engagement est passé de 60% en 2018 à 90,77% en 2019 et le taux de paiement est passé de 32,83% en 2019 contre 23% en 2018. Les premiers audits-conseil ont permis d'identifier des points à renforcer en ce qui concerne la tenue de la comptabilité et le suivi de la trésorerie, la régularité des rapprochements bancaires en région, la traçabilité des dépenses (en faisant clairement apparaître sur les documents de gestion de la trésorerie du ministère des Finances la distinction entre les ressources provenant du FCSE et celles provenant du budget de l'Etat) et le renforcement des capacités des équipes sur les procédures d'opération et d'exécution financière du FCSE.

Compte tenu du contexte de crise et de la disponibilité de ces nouveaux financements en 2020, un travail a été mené avec les ministères et les partenaires techniques et financiers du FCSE pour :

- Revoir les programmations initialement prévues dans une logique réaliste pour garantir l'utilisation des fonds sur l'année et la maximisation des taux d'exécution en assurant la poursuite du financement des activités structurantes pour la réussite du PTSEF et l'atteinte des indicateurs de la part variable du financement ESPIG ;
- Intégrer ces nouveaux financements et cadrer leur répartition entre les sous-secteurs tout en identifiant les grandes priorités du plan de riposte du Gouvernement, à soutenir dans le cadre du FCSE ;
- Analyser les ajustements de procédures réalisés par le gouvernement (notamment en termes de passation de marchés) pour garantir la réactivité et la sécurisation des fonds.

En matière de planification, les programmations de l'année 2020 ont été validées dès le 9 décembre 2019. La crise du COVID-19 a impliqué un dialogue rapproché avec les ministères afin dans un premier temps d'analyser l'impact de la crise sur l'exécution des planifications et dans un second temps de travailler à la préparation de la loi des finances rectificative 2020. Les discussions entre les PTF-FCSE ont permis de répartir les fonds entre les sous-secteurs selon des critères prenant en compte i) la logique classique du mécanisme (coller aux enjeux du secteur, aux objectifs du PTSEF, aux orientations des partenaires mais également récompenser la performance des Ministères dans l'exécution des fonds) ; ii) les sous-secteurs de concentration du PME et iii) les besoins chiffrés en matière d'action à mener en réponse à la crise du COVID-19.

**Tableau 7 : Répartition prévisionnelle par ministère de la partie du financement du PME mis en œuvre via le FCSE (2020-2021)**

	2020		2021	
	Montant (en FCFA)	%	Montant (en FCFA)	%
Précolaire, Primaire, Éducation non formelle, Alphabétisation	1 100 000 000	78,9	833 000	34,2
Secondaire général	295 000 000	21,1	1 600 000 000	65,8
Formation technique et professionnelle	0	0	0	0
Enseignement supérieur	0	0	0	0
Jeunesse et sports				
Renaissance culturelle				
Pilotage	0	0	0	0
<b>TOTAL par an</b>	<b>1 395 000 000</b>	<b>100</b>	<b>2 433 000 000</b>	<b>100</b>

Comme prévu dans le cadre du manuel de procédure, les ministères ont transmis début mai des programmations revues. Cette révision se base sur :

- La réorientation des activités dont il était peu probable qu'elles puissent être mises en œuvre d'ici la fin de l'année 2020 vers des activités du plan de réponse du secteur au COVID-19. Cette réorientation intègre des activités qui seront appuyées par le présent financement sollicité auprès du PME. La nouvelle programmation budgétaire en lien avec le plan de réponse du secteur a été validée le 7 mai 2020.
- Le maintien des activités structurantes du système éducatif dans la perspective de l'atteinte des objectifs du PTSEF.

### 3.3 Aspects liés à la gestion fiduciaire

#### a) Appui projet

**Contrôle d'opportunité et du contenu des activités :** le contrôle d'opportunité des activités se fera via la validation par UNICEF des termes de référence proposés (s'agissant des activités exécutées par les ministères) et de la validation des propositions des ONG en réponse aux appels à projets.

**Modalités de versement des fonds :** UNICEF applique l'approche harmonisée des transferts de fonds (HACT) comme stratégie de gestion et d'atténuation des risques dans son travail avec les partenaires de mise en œuvre, tant le gouvernement que les ONG, ainsi que des mesures anti-fraude. L'application par UNICEF de l'HACT et de l'ERP reflète les pratiques de pointe observées par d'autres organisations, y compris d'autres agences des Nations unies afin de renforcer la cohérence à l'échelle du système<sup>43</sup>.

**Passation de marchés :** UNICEF a une équipe chargée de tous les aspects logistiques et opérationnels. Tous les achats sont faits de manière compétitive, transparente et ouverte. UNICEF a également des contrats à long terme avec des fournisseurs approuvés au niveau global d'UNICEF, particulièrement pour les stocks d'urgence.

**Gestion financière et suivi comptable :** conformément aux procédures du HACT, UNICEF conduit des audits, missions de contrôle et des micro-évaluations. Tous les fonds transférés doivent être exécutés et donner lieu à un rapport technique et financier dans les six mois suivant le dernier décaissement. Les procédures du HACT visent à garantir que les transferts d'argent liquide sont gérés en tenant compte des risques ainsi qu'à promouvoir l'appropriation et la gestion nationales des fonds de développement. La politique du HACT a été adoptée par le PNUD, le FNUAP et l'UNICEF et approuvée par le GNUM en 2014.

<sup>43</sup> Procédures à consulter à <http://www.undg.org/index.cfm?P=255>

## *b) Le Fonds Commun Sectoriel de l'Education*

**Modalités de versement des fonds** : les décaissements des partenaires du FCSE sont réalisés sur un compte pivot et de préférence en une tranche annuelle selon les besoins de trésorerie et après appréciation positive par les PTF du FCSE des documents listés dans le manuel de procédures. Le Trésorier général procède à l'approvisionnement des comptes séquestres à partir du compte pivot après avis des PTF.

**Passation de marchés** : les procédures de passation des marchés publics applicables sont les procédures nationales. Les PTF du FCSE délivrent des avis de non objection sur les marchés les plus sensibles (contrats de maîtrise d'ouvrage déléguée, contrats et conventions avec les EPA etc.) ainsi que sur les marchés au-delà d'un certain seuil<sup>44</sup>. La déclaration d'intégrité est intégrée aux documents nationaux d'appel d'offres. Sur le plan environnemental et social, la réglementation nationale est suivie. Les programmes de constructions du FCSE excluent les sites nécessitant des déplacements de population.

**Gestion financière et suivi comptable** : les fonds du FCSE sont inscrits en recettes et en dépenses au budget de l'Etat au sein de lignes dédiées selon la nomenclature des budgets programmes. Les fonds ne sont pas fongibles avec ceux de l'Etat et sont sanctuarisés. Les financements sont domiciliés dans un compte pivot et alimentent neuf comptes séquestres ouverts au nom du Trésor à la BCEAO et dans des banques commerciales : un compte pour les dépenses du niveau central et un pour les dépenses exécutées par les services déconcentrés dans chacune des huit régions (voir annexe 4). Une cellule centrale de comptabilisation est implantée à la CAMOS. Elle est composée d'un comptable à temps plein et d'un aide-comptable (appuyés par les experts en gestion fiduciaire) et fait le lien avec le comptable désigné au ministère des Finances. Toutes les procédures en vigueur du FCSE le resteront. Les procédures nationales ont été adaptées pendant la période de crise liée au COVID-19. Des dérogations aux codes des marchés publics ont été validées par décret<sup>45</sup> afin d'autoriser le recours à l'entente directe avec des fournisseurs (ou gré-à-gré) sur une liste de travaux, fournitures et services approuvée par le Premier Ministre. Cette liste est composée des lignes inscrites dans le plan de riposte à la pandémie de COVID-19 validé par le gouvernement. Cette disposition est compatible avec le manuel de procédures du FCSE qui prévoit que les PTF-FCSE rendent un avis de non objection en cas d'ententes directe.

**Contrôle interne et externe** : des audits internes sont réalisés par l'Inspection générale des Finances et la Cour des Comptes peut également effectuer des contrôles a posteriori de l'emploi des ressources du FCSE. Deux missions d'audit-conseil par an ainsi que des audits externes sont réalisés par un cabinet financé par un des PTF du FCSE.

### **3.4 Pilotage et coordination et du programme**

Le programme sera mis en œuvre sous le leadership des ministères du secteur. Les niveaux central et régional des ministères ainsi que les communes et les régions (suivant le cas) et les comités de gestion des établissements scolaires (CGDES et COGES suivant le cas) interviendront dans la mise en œuvre des activités en fonction de leurs mandats.

Le dispositif de pilotage et de coordination du programme sera intégré aux instances existantes du secteur (voir annexe 5) afin de promouvoir une articulation maximale des objectifs du programme avec les objectifs de la politique sectorielle. La dynamique du dialogue sectoriel est particulièrement bonne au Niger et un nouveau Cadre partenarial a été signé en novembre 2019 (en même temps que l'endossement du PTSEF).

Le Comité de pilotage du PTSEF assurera donc le pilotage et la coordination du programme. Présidé par le premier Ministre, il rassemble les six ministres en charge du secteur, les ministres du Plan, des Finances et de la Fonction publique ainsi que le chef de file des PTF. Il se réunit tous les six mois et valide les programmations du secteur ainsi que le rapport annuel de mise en œuvre du PTSEF. Le Premier Ministre présidant également le comité interministériel de lutte contre la pandémie chargé de la coordination globale du plan de réponse COVID, le dispositif de suivi-évaluation du programme sera donc étroitement imbriqué

---

<sup>44</sup> Au-delà de 500MFCFA pour les marchés de travaux, 100MFCFA pour les marchés de fournitures/équipements et 50MFCFA pour les marchés de prestation intellectuelle.

<sup>45</sup> N°2020-301/PRN/Pm/MF du 22 avril 2020

dans le dispositif de suivi-évaluation multisectoriel. Le cadre partenarial du secteur prévoit la mise en place de groupes stratégiques pour suivre la mise en œuvre des sous-stratégies. Le suivi du programme sera fait par le groupe stratégique en charge du suivi de la stratégie de réduction des vulnérabilités.

Le Comité technique de coordination examinera l'avancée des activités et des résultats. Présidé par le directeur de cabinet adjoint du Premier Ministre, le Comité technique de coordination réunit les Secrétaires généraux des ministères du secteur ainsi que les Directeurs des études et de la programmation.

S'agissant de la portion du financement exécutée via le FCSE, le Comité technique du FCSE qui se réunit toutes les 6 semaines permettra de faire un suivi régulier de l'exécution technique et de la mise à disposition des fonds. Dans le cas où les réunions ne sont pas possibles, la CAMOS réalise une note sur l'exécution du FCSE. Le Comité technique s'assurera également de la cohérence entre la planification annuelle des activités à financer et celle des activités du plan de réponse du secteur (contrôle d'opportunité des activités).

### **3.5 Dispositif de suivi-évaluation et cadre de résultats**

#### ***a) Dispositif de suivi-évaluation***

Le dispositif de suivi-évaluation fait l'objet d'une attention particulière compte tenu i) des enjeux de vulnérabilité liés au contexte actuelle de crise, ii) de la volonté de suivre de manière resserré les progrès et les effets afin de documenter la mise en œuvre des activités et iii) de la faiblesse de la chaîne de production statistique au Niger. Le dispositif de suivi-évaluation de ce programme s'appuiera donc sur les instances et dispositifs existants tout en développant en compléments des outils et mesures *ad hoc*.

Conformément aux directives du PME, les modalités de rapportage seront les suivantes :

- L'UNICEF et l'AFD, en collaboration avec les ministères du secteur et en lien avec la CAMOS, transmettront, tous les deux mois, les données de base en matière de mise en œuvre du programme selon le canevas-type du PME ;
- En ce qui concerne l'établissement de rapports du cadre complet des résultats du programme, un rapport d'achèvement de la mise en œuvre du projet sera remis dans les six mois suivant la date de clôture du projet.

Un point sur l'avancée du programme sera fait à l'occasion de chaque GPLE, soit quatre fois par an, en particulier sur les résultats attendus et indicateurs du cadre de résultats. En complément, une présentation plus globale sera faite à l'occasion de la revue sectorielle annuelle. Les réunions du GPLE comme celle de la revue sectorielle permettront également de suivre les financements alloués au plan de réponse du secteur et de veiller à la complémentarité des appuis.

S'agissant du reporting technique, le PME exige qu'un rapport de suivi lui soit transmis tous les deux mois, ce qui est relativement déconnecté du rythme de production des données des ministères de l'éducation au Niger. Un dispositif hybride de collecte des données sera donc développé :

- Une partie correspondant aux indicateurs pouvant facilement et régulièrement être collectés par les ministères de l'éducation (niveau déconcentré ou central) ;
- L'autre partie des indicateurs sera renseignée sur la base de dispositifs *ad hoc* de collecte et de suivi de type RapidPro.

S'agissant du reporting financier, la partie du financement transitant par le FCSE donnera lieu à un reporting bimensuel sur la base des rapports financiers mensuels produits dans le cadre du FCSE. Les audits annuels prévus sur le FCSE feront également partie du dispositif de suivi et de contrôle.

S'agissant de la partie du financement déléguée à UNICEF, UNICEF produira les rapports financiers sur la base des rapports envoyés par les partenaires de mise en œuvre (acteurs étatiques et ONGs). Tous les fonds transférés seront justifiés au maximum 6 mois après le décaissement. Des missions de contrôle seront faites régulièrement. UNICEF prend aussi contact avec les bénéficiaires du projet pour assurer que les activités

rapportées ont menées. Les deux Agents partenaires consolideront les informations afin de n'envoyer qu'un seul rapport au PME.

Conformément au guide du PME sur le suivi et l'évaluation des financements accélérés COVID-19, une évaluation finale externe sera réalisée au terme de l'exécution du programme. Cette évaluation permettra de rendre compte des activités financées par le programme au regard des critères traditionnels de pertinence, d'efficacité, d'efficience et de durabilité.

Cette évaluation s'attachera également, au-delà du programme financé par le PME, à mettre en lumière ce que cette crise sanitaire a révélé du fonctionnement du système éducatif nigérien pour contribuer à tirer les leçons de la gestion par la communauté éducative au sens large de cette situation d'urgence.

b) Cadre de résultats

Indicateur	Unité	Valeur de référence	2020	2021	Cible finale	Définition de l'indicateur	Fréquence de collecte	Source	Structure responsable de la collecte
<b>Composante 1 : Appuyer la continuité des apprentissages hors de l'école</b>									
Elèves du primaire bénéficiant de ressources pédagogiques à distance/à domicile	%	33%	63,1%	63,1%	63,1%	Pourcentage d'élèves scolarisés au primaire bénéficiaires d'au moins un type de programme d'apprentissage à distance/domicile (support papier, radio)	Trimestrielle	Rapports financiers du FCSE Rapports des IEP	DREP
Elèves du collège disposant de ressources pédagogiques à distance/à domicile sur les matières fondamentales	%	33% (contenu de français)	51,3% (contenu de français)	65% (contenu de français)	65% (contenu français)	Pourcentage d'élèves scolarisés au collège bénéficiaires d'au moins un type de programme d'apprentissage à distance/domicile (support papier, radio)	Deux fois (en 2020 et en 2021)	Rapports financiers du FCSE Rapports des conseillers pédagogiques	DRES
		38,8% (contenu de maths)	57,1% (contenu de maths)	70,8% (contenu de maths)	70,8% (contenu de maths)				
		0% (contenu radiodiffusé)	78,5% (contenu radiodiffusé)	78,5% (contenu radiodiffusé)	78,5% (contenu radiodiffusé)				
<b>Composante 2 : Appuyer la réouverture des écoles</b>									
Etablissements ayant mis en place des normes, mesures et pratiques d'hygiène pour la prévention du COVID-19 (y compris dispositifs de	%	0	100%	100%	100%	Rapport entre le nombre d'écoles primaires, de collèges, de centres de formation, de CPJ et d'EFAC équipés de kits sanitaires de base et/ou appliquant les directives sanitaires dérivées de la réponse au COVID-19 et le nombre total	Une seule fois d'ici fin 2020	Rapports de suivi remis à UNICEF	DREP, DRES, CFM, CPJ et les EFAC

lavage des mains)						d'établissements d'enseignement publics à ces niveaux dénombrés			
Classes paillottes couvertes (au collège)	%		100%	100%	100%	Rapport entre le nombre de classes paillottes existantes au collège qui seront couvertes et le nombre total de classes paillottes pour ce même niveau	Une seule fois	Rapport technique et financier des DRES	DRES
<b>Composante 3 : appuyer la préparation et le démarrage de l'année scolaire 2020-2021</b>									
Effectifs scolarisés en 2020-2021 (désagrégé pour le primaire et pour le secondaire)	%	-	100%	-	100%	Rapport entre le nombre d'élèves inscrits au primaire et au collège pour l'année scolaire 2020-2021 et le nombre d'élèves inscrits en 2019-2020 dans ces mêmes niveaux	Une fois (septembre 2021)	Annuaire statistiques du MEP et du MES	DS du MEP et d MES
Elèves bénéficiant de mesures de soutien à la scolarisation (dont filles)	Nombre		23 227	46 454	69 681 (dont 58 949 filles)	Nombre d'élèves bénéficiant de mesures de soutien à la scolarisation (cantines, produits de GHM) et le nombre total d'élèves	Trimestrielle	Rapports de mise en œuvre du PAM	UNICEF
Enseignants bénéficiant d'un appui pour conduire la remédiation et renforcer leurs pratiques pédagogiques	%		100%	100%	100%	Cumulatif Rapport entre le nombre d'enseignants du primaire ayant reçu un programme de remise à niveau et/ou bénéficié d'une formation à la remédiation et/ou ayant reçu un appui pédagogique et le nombre total d'enseignants au primaire	Trimestrielle	Rapports financiers mensuels du FCSE, rapports des DREP pour UNICEF, rapports régionaux sur la supervision pédagogique	DREP DFIC du MEP pour la consolidation des données sur la formation
<b>Composante 4 : Appuyer la résilience du système éducatif à travers la qualité de l'exécution et la production de données probantes</b>									
Régions disposant d'un plan de	Nombre	1	1	4	5	Cumulatif Nombre de régions disposant d'un plan de	Trimestrielle	Plans de préparation et de réponse aux	Régions

préparation et de réponse aux crises						préparation et de réponse aux crises		crises des régions	
Etudes et diagnostics réalisés dans le cadre de la démarche d'apprentissage du programme	Nombre	0	1	3	4	Cumulatif Nombre d'analyses et de rapports d'observations documentant les effets des actions mises en œuvre pour atténuer les effets de la pandémie de COVID-19 sur l'éducation	Semestrielle	Analyses et rapports d'observation produits	AFD et UNICEF

#### **IV. BUDGET DU PROGRAMME**

Le budget est envoyé en complément de la requête sous format Excel.

## V. ANALYSE DES RISQUES

### 5.1 Risques contextuels

**Le Niger est classé comme pays à risque très élevé (RP4A selon la cotation risque pays de l'AFD)** en raison en particulier d'un régime politique jugé fragile, de la présence terroriste sur le territoire et de l'appartenance à la Zone Franc. Les dépenses de sécurité n'ont pas permis d'accroître les ressources allouées aux politiques de développement notamment l'éducation.

Des élections communales, législatives et présidentielles sont prévues en 2020. Elles pourraient provoquer un ralentissement voire une rupture dans le travail des services de l'Etat.

#### *a) Dégradation du contexte sécuritaire*

Le Niger fait face à des défis importants tant internes qu'externes en matière de sécurité et de stabilité. A l'ouest et au nord (à la frontière du Mali), la région de Tillabéry notamment connaît depuis 2017 une situation d'insécurité qui ne cesse de s'aggraver. Les espaces frontaliers avec le Burkina Faso connaissent également une déstabilisation rapide et inquiétante avec l'émergence de nouveaux foyers insurrectionnels.

**La dégradation du contexte sécuritaire au Niger s'accélère depuis janvier 2019** : 1 054 incidents ont été enregistrés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 (contre 721 incidents l'année précédente)<sup>46</sup>. Dans la région de Tahoua, deux départements sur 12 sont déclarés en état d'urgence par le gouvernement, 12 départements sur 14 dans la région de Tillabéry tandis que dans la région de Diffa, tous les départements sont déclarés en état d'urgence.

Cette dégradation des conditions sécuritaires pourrait compliquer la mise en œuvre des activités voire entraîner leur suspension temporaire et entraîner des retards.

#### *b) Dégradation du contexte sanitaire*

**Le Niger est le pays du Sahel le plus touché par la pandémie de COVID-19** avec au 11 mai 2020 821 cas confirmés et 46 décès. En dépit de facteurs favorables à une limitation de l'épidémie (climat, faible densité de la population) et du faible nombre de cas graves à ce stade en raison de la jeunesse de la population (54% de la population a moins de 15 ans), la très grande fragilité du système de santé ainsi que les difficultés d'organisation et de coordination de la réponse pourraient accentuer les impacts de la pandémie notamment sur le système éducatif. En fonction de l'évolution de la pandémie, notamment dans les centres urbains et les localités accueillant un grand nombre de déplacés et/ou de réfugiés dans des conditions précaires relativement propices à la transmission du virus (faible accès à l'eau, à l'hygiène et à l'assainissement), les écoles pourraient être de nouveau fermées.

Dans le cadre de la mise en œuvre du financement, un suivi rapproché de l'évolution de la situation sanitaire sera fait afin d'anticiper ce risque éventuel. Le Comité interministériel de lutte contre la pandémie se réunit quasi quotidiennement pour suivre l'évolution de la pandémie. Par ailleurs, l'AFD comme l'UNICEF interviennent au Niger dans le secteur de la santé et disposent de relais locaux dans les régions (y compris les centres de santé) ce qui permettra aux deux organisations de recueillir des informations régulières et d'anticiper les mesures à ajuster. Enfin, l'Organisation mondiale de la santé publie quotidiennement les données relatives au nombre de cas confirmés de COVID-19 et au nombre de décès.

---

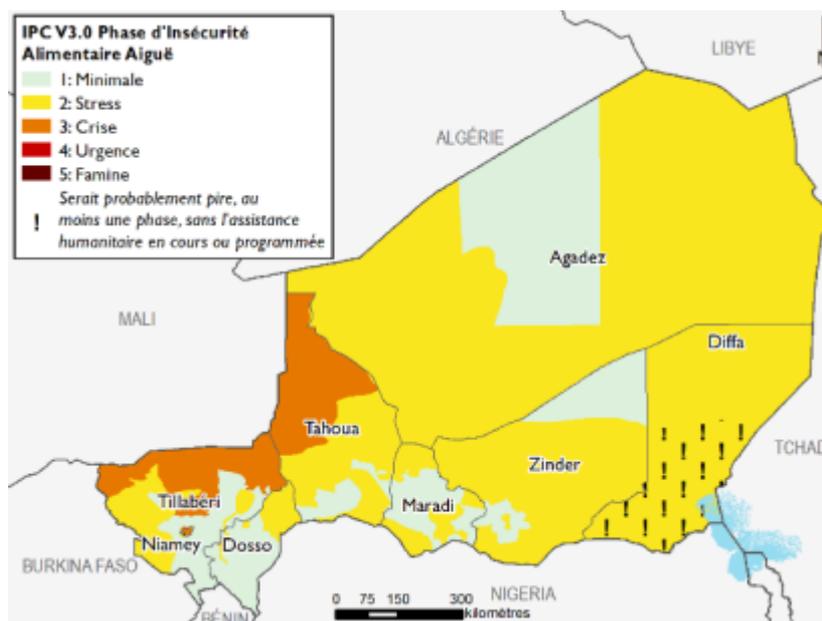
<sup>46</sup> The Armed Conflict Location and Event Data Project (ACLED) - <https://acleddata.com>

### c) Dégradation du contexte alimentaire

Malgré une campagne agricole 2019-20 qui devrait *a priori* est favorable (la pluviométrie a été relativement bonne en 2019), le manque de main d'œuvre agricole, la hausse des prix des intrants et l'invasion de criquets pèlerins enregistrée dans la Corne de l'Afrique qui menace l'Afrique de l'Ouest pourraient avoir des effets dévastateurs sur de nombreuses cultures agricoles et affecter les moyens de subsistance de nombreuses familles nigériennes alors que le Plan de réponse humanitaire 2020 évalue à 2 millions le nombre de personnes en situation d'insécurité alimentaire. Les effets combinés de la forte réduction des opportunités économiques, de la baisse du pouvoir d'achat et la hausse de prix des produits de consommation pourraient également fortement impacter la capacité des ménages à subvenir à leurs besoins de base, contribuant à l'aggravation d'une crise alimentaire déjà chronique au Niger, en particulier dans les régions de Tillabéry et de Tahoua.

La détérioration de la situation alimentaire des familles fait peser un risque sur l'état nutritionnel des enfants pouvant nuire, notamment chez les plus jeunes, à leur développement cognitif et réduire fortement leurs opportunités éducatives à la fois du point de vue de l'accès à l'école et de l'acquisition des apprentissages. Le Niger risque donc de se trouver confronté, dès l'été 2020, à des crises multiples dont les impacts négatifs se renforceront mutuellement. Notamment, le lien entre fragilité et insécurité alimentaire est particulièrement fort au Niger comme l'illustre la situation dans la zone frontalière avec le Mali où le nombre de personnes en insécurité alimentaire en 2019 a largement dépassé les chiffres observés sur la période 2014-2018.

#### **Carte : Situation de l'insécurité alimentaire au Niger<sup>47</sup>**



Un suivi régulier de la situation alimentaire dans le pays sera fait notamment en s'appuyant sur les données collectées par le PAM et le Cluster Education. A plus haut niveau, la CEDEA envisage de mettre en place une Task Force de Haut Niveau (Ministres de l'Agriculture, Commissaire en charge de l'agriculture de la CEDEAO et UEMOA et représentants des bailleurs) pour assurer un monitoring régulier de la situation alimentaire dans la région.

Dans le cadre du financement, les activités de soutien à la scolarisation visant pour partie à assurer l'accès de 20 000 élèves aux cantines scolaires contribueront, en complémentarité des actions menées par le gouvernement et par d'autres partenaires, à réduire ce risque.

<sup>47</sup> [https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/NE\\_FSOU\\_2020\\_04\\_Final\\_FR.pdf](https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/NE_FSOU_2020_04_Final_FR.pdf)

#### *d) Dégradation du contexte économique et social*

La croissance économique au Niger est fortement volatile en raison de la prépondérance du secteur de l'agriculture et de l'élevage, très vulnérable aux aléas climatiques. Selon le FMI, la pandémie de COVID-19 provoquera des dégâts importants sur l'économie nigérienne alors que le pays est déjà confronté à la détérioration de la situation sécuritaire au Sahel et à la fermeture de ses frontières avec le Nigeria. Projetée initialement à 6%, la croissance économique devrait s'établir à 1% en 2020. Les finances publiques seraient également durement touchées compte tenu de la baisse des revenus fiscaux, de la hausse des dépenses publiques (de santé notamment) et des conditions financières plus strictes. Ainsi, le déficit budgétaire se situerait à 4,2% du PIB en 2020 avec un besoin de financement non couvert de l'ordre de 2 % du PIB (environ 240 millions d'euros).

La détérioration de la situation macroéconomique fait peser le risque d'une diminution des ressources allouées au secteur de l'éducation au profit d'autres dépenses jugées plus urgentes (dépenses de sécurité, de santé et de soutien à l'agriculture notamment). La loi de finances rectificative 2020 a d'ores et déjà acté une diminution des budgets du MEP et du MES de 9 milliards de FCFA (soit 15MUSD).

Le FCSE par lequel transitera une partie du financement s'apparente à une modalité d'appui budgétaire ciblée permettant d'appuyer un dialogue renforcé entre les ministères du secteur et le ministère des Finances afin de garantir que le Niger s'inscrive dans un trajectoire crédible lui permettant de consacrer 20% du budget national à l'éducation. Dans le cas d'une situation macroéconomique fortement dégradée et d'une baisse drastique des ressources de l'Etat, le FCSE jouera un rôle contracyclique majeur pour maintenir les ressources du secteur à un niveau lui permettant d'atteindre les objectifs du PTSEF. La partie du financement transitant par le FCSE permettra donc de pallier en partie à une éventuelle insuffisance des ressources domestiques affectées au secteur de l'éducation.

#### *e) Risque pluviométrique*

Selon les prévisions du Centre régional Agrhymet<sup>48</sup>, la saison des pluies pourrait être marquée par des tempêtes violentes et des risques d'inondation accrus. Ceci pourrait avoir un impact sur la situation des écoles (toitures arrachées, tables-bancs inutilisables, salles de classes dévastées) et retarder la mise en œuvre des activités notamment au moment de la rentrée scolaire.

Dans le cadre du programme et des financements mobilisés par d'autres partenaires (notamment via le FCSE), des bâches seront acquises pour protéger les établissements. Au primaire, 43% des classes paillottes et 100% des classes paillottes au collège seront couvertes d'ici fin 2020, ce qui contribuera à protéger les salles de classe contre les intempéries. Il est prévu que les bâches soient posées au mois de juillet 2020, avant le pic de la saison des pluies intervenant en août.

## **5.2 Risques institutionnels**

Deux types de risque pourraient ralentir la mise en œuvre du programme en lien avec les enjeux de coordination :

- L'élaboration du plan de réponse du secteur s'est faite dans l'urgence, de manière itérative sans que l'ensemble des acteurs, notamment les acteurs déconcentrés et décentralisés, ait pu y être étroitement associé. Le risque induit est celui d'une faible appropriation du plan de réponse<sup>49</sup> et de ses activités par l'ensemble des acteurs, en particulier ceux chargés de l'exécution pouvant

---

<sup>48</sup> <http://agrhyment.cilss.int/>

<sup>49</sup> Selon International Crisis Group, des tensions sont constatées autour du respect des mesures de restriction édictées par le Gouvernement. <https://www.crisisgroup.org/africa/sahel/niger/covid-19-au-niger-reduire-les-tensions-entre-etat-et-croyants-pour-mieux-contenir-le-virus>

entraîner un ralentissement voire un refus de mettre en œuvre certaines activités jugées non prioritaire. Dans la même perspective, la non adhésion des syndicats d'enseignants aux objectifs du plan de réponse et à ses modalités de mise en œuvre constitue également un risque à ne pas écarter.

- Le second risque est lié à la mise en œuvre du programme par deux Agents partenaires distincts. Le dialogue étroit et constant entre l'UNICEF et l'AFD dans le cadre de la préparation de cette requête pour notamment identifier avec précision les activités devant être financées par l'une ou l'autre des deux modalités d'exécution du financement limite cependant ce risque.

### 5.3 Risques techniques

Au regard de la faiblesse des ministères, le principal risque est que les activités prévues ne soient pas réalisées et que les résultats soient limités. En particulier, comme l'a montré l'exécution de projets précédents, les difficultés de coordination entre les ministères du secteur pourraient compliquer l'exécution des activités dans un temps relativement contraint, en particulier si une pandémie de COVID-19 perdurait ou connaissait un rebond amenant le gouvernement à instaurer dans la durée ou durcir les mesures visant à limiter les réunions/ateliers.

Ce risque est relativement contenu par l'existence de la CAMOS qui assure un pilotage au niveau de la Primature et le dispositif de suivi et de pilotage du secteur mis en place. En particulier, s'agissant de la partie du financement transitant par le FCSE, le comité technique de coordination réunit l'ensemble des ministères impliqués dans le secteur de l'éducation et de la formation ainsi que le ministère des Finances et les PTF du FCSE.

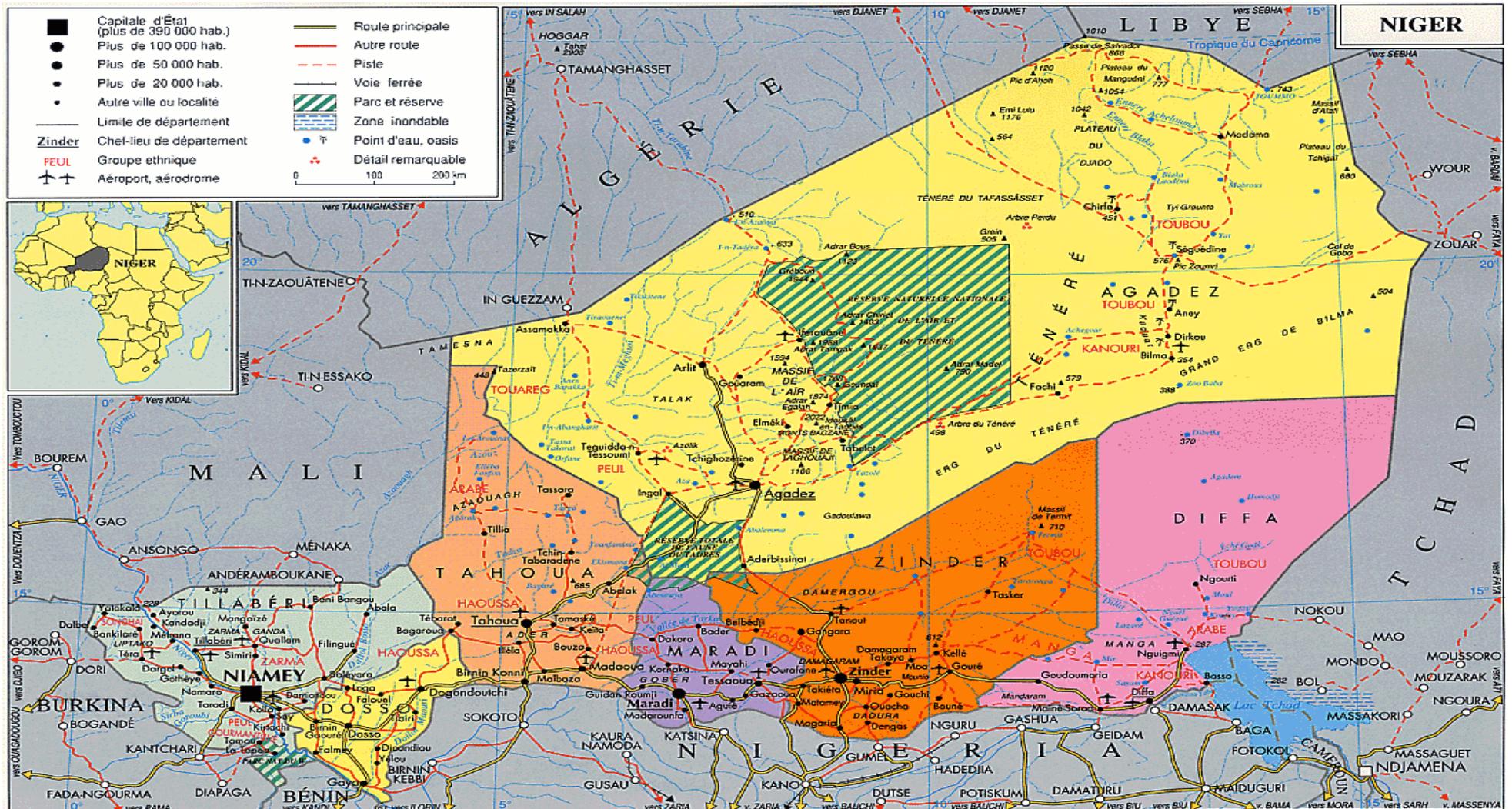
Le comité de pilotage du PTSEF et le comité technique de coordination réunissent l'ensemble des ministères impliqués dans le secteur de l'éducation et de la formation ainsi que le ministère des Finances, les PTF et les représentants de la société civile. Il peut en résulter une certaine lenteur dans la concertation, la coordination et la prise de décision. Ces instances se réunissent cependant régulièrement (une avancée importante). La signature du nouveau cadre partenarial intervenu avec l'endossement du PTSEF contribuera à accentuer le dynamisme du dialogue.

Le fonctionnement en silo des directions des ministères avec un fonctionnement très hiérarchique alourdit le fonctionnement du système éducatif. La communication verticale est limitée tout comme la communication horizontale entre agents et cadres de directions techniques différentes. La circulation de l'information est par conséquent peu fluide et induit un manque d'agilité dans le traitement des dossiers complexes nécessitant la mobilisation de compétences diverses. Le risque est qu'à la mise en œuvre du financement et des activités.

Le mode opératoire du programme permet de limiter ce risque dans la mesure où une partie des activités est mise en œuvre à travers des opérateurs de mise œuvre via UNICEF et où les activités sous la responsabilité des acteurs étatiques étant peu nombreuses et bien ciblées. Les Plans d'action annuels du FCSE ont par ailleurs été revus préalablement au dépôt de cette requête pour assurer la faisabilité technique de la mise en œuvre des activités inscrites au FCSE d'ici la fin de l'année 2020.

# ANNEXES

**Annexe 1: Carte du Niger**



**Annexe 2 : Lettre de désignation des Agents Partenaires par le gouvernement du Niger**

REPUBLIQUE DU NIGER  
*Fraternité - Travail - Progrès*



CABINET DU  
PREMIER MINISTRE

N° 0000831

N° \_\_\_\_\_ /DIRCABA/PM/CAMOS

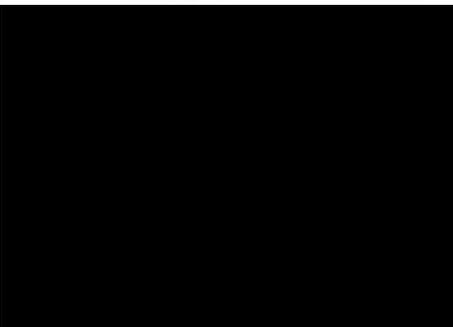
Niamey, le \_\_\_\_\_

08 MAI 2020

Le Directeur de Cabinet Adjoint

TRES URGENT

à



NIAMEY

**Objet :** Désignation du ou des agents partenaires pour les fonds accélérés d'urgence et COVID-19 du Partenariat Mondial pour l'Education (PME)

**Réf. :** V/L NG/GD/2020 du 07 mai 2020

Mesdames,

C'est avec plaisir que Son Excellence Monsieur le Premier Ministre accuse réception de votre courrier cité en référence par lequel vous lui notifiez l'éligibilité du Niger, pour un maximum de 15 millions USD, au fonds accéléré annoncé par Fonds Mondial pour l'Education (PME) pour répondre à la riposte à la pandémie du COVID-19.

Par la même occasion, vous l'informez de la nécessité de la désignation d'agents partenaires pour le Niger, afin d'accompagner les Ministères de l'Education pour préparer et soumettre une requête de financement au PME ainsi que pour la mise en œuvre, la gestion des fonds, le suivi et évaluation, selon les mécanismes du Fonds Commun Sectoriel de l'Education (FCSE) et ceux des agents partenaires.

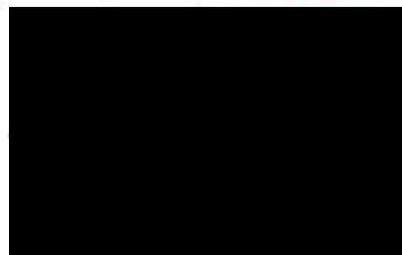
Aussi, par la présente, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que Son Excellence Monsieur le Premier Ministre marque son accord pour la désignation de l'UNICEF et l'AFD en qualité d'agents partenaires du Gouvernement nigérien pour les deux fonds, à savoir : les 15 millions USD du fonds accéléré pour répondre à la pandémie du COVID-19 et les 17,02 millions USD du fonds urgence PME.

A cet effet, il vous félicite et vous encourage à accélérer les procédures en la matière afin que la requête du Niger puisse respecter les délais impartis.

Tout en vous remerciant de votre constante et franche collaboration, je vous d'agréer, Mesdames, l'assurance de notre parfaite considération.

Ampliations :

PM à-t-c-r  
MEP/APLNEC  
MES  
MEPT  
MESRI  
MJS  
MRC/AMS  
CAMOS ..... pour suivi.



### Annexe 3 : Cadre et indicateurs de suivi des activités

Activités par composante	Indicateurs d'activités
<b>Composante 1 : Appui à la continuité des apprentissages hors de l'école</b>	
1.1 Conception et diffusion de contenus pour l'apprentissage à distance	Emissions de radio diffusées quotidiennement sur une période de 2 mois : 3 heures/ jour pour le niveau primaire et 2 heures/jour pour le collège
	100 000 postes de radio seront acquis et distribués aux élèves des familles les plus vulnérables
1.2 Reproduction et distribution de supports d'apprentissage pour les élèves	Environ 332 000 élèves du primaire de CP recevront 1 livret d'exercices de français et de mathématiques soit 332 000 livrets distribués au total.
	Environ 120 000 élèves de 6 <sup>ème</sup> recevront chacun un recueil de 3 livrets d'exercices
1.3 Appui aux enseignants	680 conseillers pédagogiques disposent des moyens d'appui à distance des enseignants
	2 900 nouveaux enseignants bénéficieront des formations à distance IFADEM en 2021
1.4 Appui à la mutualisation des ressources pédagogiques pour les enseignants du secondaire	15 membres par comités techniques de pilotage en charge de l'élaboration des recueils et de l'animation des groupes WhatsApp au niveau secondaire seront appuyés (transport pour les visites de terrain et frais de communication).
1.5 Organisation du suivi des élèves par les inspecteurs et les conseillers pédagogiques	295 inspections et 680 conseillers pédagogiques bénéficient des crédits de communication pour le suivi des élèves
<b>Composante 2 : Appuyer la réouverture des écoles et leur fonctionnement jusqu'à la fin de l'année scolaire</b>	
2.1 Sécurisation des établissements	22 384 dispositifs de lavage des mains seront distribués dans 20 564 écoles primaires et préscolaires, et 1 820 collèges.
	470 kits d'hygiène seront mis à disposition des centres de formation du MEPT, du MJS et du MCR
2.2. Sensibilisation aux mesures d'hygiène pour limiter la propagation du COVID-19 en milieu scolaire	Des messages de sensibilisation à destination des directeurs d'établissements, des enseignants, des élèves et des parents/familles seront diffusés à l'échelle nationale via la radio, des SMS et sur les réseaux sociaux.
2.3 Campagne « Back to School »	Les 265 communes du Niger bénéficieront de campagnes de mobilisation via la radio et les médias sociaux notamment afin de plaider pour le retour des enfants à l'école, en juin ainsi qu'en octobre. Les élèves du primaire et les filles seront plus spécifiquement ciblés.
2.4 Protection des classes paillottes contre les intempéries	5 500 bâches permettront de couvrir la totalité des salles de classe sous paillottes au niveau du collège.
<b>Composante 3 : Appui à la préparation et au démarrage de l'année scolaire 2020-2021</b>	

3.1 Elaborer, imprimer et distribuer les programmes de remise à niveau en début d'année pour les élèves du primaire	Tous les enseignants du primaire recevront un programme de remise à niveau. 280 000 manuels de français, de mathématiques et d'anglais seront mis à la disposition des élèves des classes de 6 <sup>ème</sup> et de 5 <sup>ème</sup> .
3.2 Former les enseignants du primaire sur la remédiation	Environ 20 000 enseignants (niveaux CE1 et CE2) seront formés pour évaluer les compétences maîtrisées par les élèves en début d'année 4 812 enseignants de collège dans les matières fondamentales (français et mathématiques) seront formés à la remédiation
3.3 Accompagnement des enseignants du primaire par les conseillers pédagogiques	Des visites de classe seront effectuées par les conseillers pédagogiques afin d'accompagner les enseignants parmi les 20 000 qui auront reçu la formation à la remédiation.
3.4 Formation et appui psychosocial	40 comités de protection seront mis en place et formés dans les communes les plus vulnérables, permettant de toucher indirectement 40 000 personnes dont 1 200 enfants parmi les plus vulnérables
3.5 Soutien à la scolarisation des publics les plus vulnérables	20 000 élèves du primaire bénéficieront de repas journaliers (cantines scolaires) pour l'année scolaire 2020-2021 50 000 jeunes filles scolarisées au collège recevront un kit d'hygiène menstruelle, pendant l'année scolaire 2020-2021, dans les communes enregistrant les taux de scolarisation des filles au collège les plus faibles.
<b>Composante 4 : Appui à la résilience du système éducatif via la production de connaissances et le suivi-évaluation-apprentissage en continu du programme</b>	
4.1 Evaluation des besoins du système en situation de crise	Une évaluation des besoins des élèves, des enseignants et des établissements sera réalisée au niveau des DREP et de DRES
4.2 Renforcement des capacités des acteurs pour l'organisation et le suivi de la réponse	4 régions seront appuyées dans le suivi de la réouverture des écoles (Dispositif Rapid-Pro) et pour élaborer des plans de préparation et de réponse aux impacts des crises sur l'éducation
4.3 Suivi-évaluation-apprentissage du programme	Un suivi étroit et régulier des progrès et des résultats du programme sera réalisé par une institution spécialisée. Des ajustements pourront être apportés aux activités du programme sur cette base, dans une démarche apprenante.
4.4 Evaluation et communication	Une évaluation finale du programme sera réalisée. 4 capsules vidéo permettant d'illustrer les résultats du programme seront réalisées.

## Annexe 4 : Présentation du Fonds Commun Sectoriel de l'Education

### I. L'esprit de montage du FCSE

Le FCSE est issu d'un processus conjoint de conception mené par le gouvernement du Niger avec les partenaires du secteur depuis le début de l'année 2015 en faveur de l'amorçage d'une dynamique de concertation facilitant la lisibilité des actions de l'Etat et des bailleurs. Le FCSE a été créé par arrêté le 5 juillet 2017. Il se présente sous forme d'une aide budgétaire ciblée dont les procédures reposent sur les principes suivants :

- La recherche de l'alignement sur les systèmes nationaux en utilisant chaque fois que possible les procédures nationales ou en définissant des procédures manquantes sur la base des pratiques des acteurs nationaux ;
- Le renforcement de l'appropriation par les institutions nationales des opérations et des financements du FCSE, pour une meilleure exécution des activités et des dépenses ;
- La définition de règles visant à renforcer et clarifier les rôles et les relations entre les parties prenantes de l'exécution du FCSE sur la base des règles de l'administration et du PSEF ;
- La traçabilité des crédits en Loi de finances et la sanctuarisation des ressources du FCSE dans des comptes séquestres.

Le FCSE vise ainsi à améliorer l'efficacité et la gouvernance du système éducatif à travers les éléments suivants :

- **L'allocation large des ressources** pour améliorer l'équilibre des financements entre sous-secteurs au regard des objectifs du PTSEF ainsi que le dialogue interministériel et entre sous-cycles d'enseignement pour permettre une meilleure rétention des élèves dans le système.
- **L'alignement et la complémentarité avec le budget de l'Etat** pour améliorer le dialogue avec le gouvernement autour des politiques publiques et avoir un effet de levier sur l'allocation des ressources nationales et les mesures prises.
- **La prévisibilité des dépenses** pour accompagner l'amélioration de l'efficacité des dépenses et la rationalisation des coûts de transaction notamment liées à des contractualisations annuelles sur des activités récurrentes ou des investissements importants.
- **Un important dispositif de renforcement des capacités**, en complémentarité des appuis existants, pour améliorer l'efficacité de la gestion du système, en particulier la gestion des finances publiques et la passation des marchés en éducation, la décentralisation et l'accompagnement des ministères dans leur rôle de régulateur du système, la planification, la coordination, le suivi-évaluation du secteur ainsi que la gestion des infrastructures.
- Enfin, **une démarche progressive et structurante centrée sur la définition des modes opératoires clés du système** pour faire évoluer les pratiques des acteurs et ainsi améliorer l'efficacité du système.

Le FCSE s'appuie sur les organes de pilotage et de suivi du secteur : revues sectorielles, Comité de pilotage du PTSEF, des comités techniques centraux et régionaux et du Groupe des partenaires locaux pour l'éducation (GPLE). Le Comité technique du FCSE se réunit toutes les six semaines pour assurer un suivi régulier du FCSE. Il est composé des Secrétaires généraux des six ministères de l'éducation et de la formation, du Secrétaire général du ministère en charge de la décentralisation, des personnes en charge de la comptabilité à la Direction générale du Trésor et de la Comptabilité publique (DGTCP) et du contrôle au sein de la Direction générale du Contrôle des Marchés publics et des Engagements financiers (DGCMP/EF) du ministère des Finances, de la Direction générale de l'ANFICT et des PTF abondant au FCSE. La CAMOS est également mobilisée pour assurer la double saisie des opérations budgétaires et comptables du FCSE, l'appui technique à la gestion du FCSE et la coordination d'ensemble du dispositif

## **II. Le fonctionnement du FCSE**

L'analyse menée lors du montage du FCSE fait en partie ressortir des éléments de risques relatifs à i) la fongibilité avec le budget national, ii) la gestion fiduciaire et de la passation des marchés, iii) la coordination, iv) la planification, v) l'absence de modalités de mise en œuvre stabilisées et vi) l'absence d'assistance technique bien dimensionnée et de mécanismes permettant d'impulser la gestion axée sur les résultats et d'encourager une plus grande redevabilité. Pour atténuer ces risques, le fonctionnement du FCSE se base sur les éléments suivants :

**i) Les fonds du FCSE sont inscrits en recettes et en dépenses au budget de l'Etat au sein de lignes dédiées au niveau de chaque ministère technique et de la Primature, selon la nomenclature des budgets programmes.** Les fonds ne sont pas fongibles avec ceux du budget de l'Etat et sont sanctuarisés. Ceci constitue une mesure dérogatoire forte permettant à la fois de répondre aux défis constatés sur les précédentes expériences d'approche programme et aux difficultés d'exécution des budgets de l'Etat (tensions de trésorerie dues au nivellement et aux régulations régulières) tout en garantissant l'affectation des crédits au secteur dans un contexte de tension budgétaire. Les financements sont domiciliés dans un compte pivot recevant les contributions des bailleurs du FCSE et alimentant neuf comptes séquestres ouverts au nom du Trésor à la BCEAO et dans des banques commerciales : un compte pour les dépenses du niveau central (pour les six ministères et la Primature) et un compte pour les dépenses de chacune des huit régions (soit huit comptes régionaux).

**ii) Pour pallier les difficultés de suivi et de coordination et avoir un effet d'entraînement sur les taux d'exécution, une cellule centrale de comptabilisation (CCC/CAMOS) a été implantée au sein de la CAMOS sous la tutelle du ministère des Finances.** Elle est composée d'un comptable à temps plein et de deux spécialistes en gestion fiduciaire. Elle fait le lien avec le comptable désigné au ministère des Finances. Ceci permet d'avoir une information continue sur l'exécution des budgets et de stimuler l'exécution en répondant rapidement aux difficultés identifiées dans les circuits de la dépense. La CCC/CAMOS a pour principale fonction de i) saisir toutes les opérations du FCSE au stade de l'ordonnancement et du paiement au niveau central et régional (saisie des délégations de crédits et des apurements), ii) appuyer le suivi par le ministère des Finances des crédits délégués et de toutes les opérations financières réalisées dans les régions et les départements, iii) faciliter la production des rapports financiers mensuels, semestriels et annuels et veiller à l'exhaustivité et la conformité des données financières, iv) favoriser l'échange d'information sur l'exécution des dépenses entre le ministère des Finances, les DRFM des ministères sectoriels et les partenaires du FCSE, v) assurer le suivi des capacités de gestion des entités en charge du FCSE et réguler les appuis techniques.

**iii) La trésorerie n'étant pas fongible avec le budget de l'Etat, elle n'est donc pas soumise aux régulations et libérations trimestrielles telles que réalisées par le ministère des Finances.** Ceci garantit la disponibilité des fonds selon le calendrier budgétaire national à savoir du 1<sup>er</sup> janvier au 15 novembre de chaque année pour effectuer les engagements et du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de chaque année pour effectuer les paiements.

Les décaissements des partenaires du FCSE sont réalisés de préférence en une tranche annuelle selon les besoins de trésorerie. Les décisions de décaissement sont prises par consensus entre les partenaires du FCSE après appréciation des documents listés dans le manuel de procédures. L'approvisionnement des comptes séquestre à partir du compte pivot est réalisé par le Trésorier général, après avis des PTF, sur la base des pièces justificatives décrites dans le manuel de procédures. Afin de faciliter la coordination de l'aide et les relations avec le gouvernement, les PTF du FCSE désignent en leur sein un coordonnateur auquel les autres partenaires du FCSE délèguent les ANO à travers une note signée conjointement.

**iv) En matière de contrôle externe, des audits internes sont réalisés par l'Inspection générale des finances et financés par le FCSE, à l'initiative de la CAMOS.** La Primature a également convenu avec la Cour des Comptes de contrôles *a posteriori* de l'emploi des ressources du FCSE une fois par an. Deux missions d'audit-conseil par an ainsi que des audits externes sont réalisés par un cabinet international

indépendant financé par un des PTF-FCSE. Enfin, des évaluations techniques *ad hoc* du FCSE ou de ses réalisations auront lieu sur financement d'un des PTF-FCSE.

**v) L'exécution des dépenses et des activités est préférentiellement opérée par les structures déconcentrées et décentralisées conformément aux lois et réglementations applicables au Niger.**

Le gouvernement a progressé dans la régionalisation du PTSEF dans les huit régions du pays, notamment à travers l'installation du dispositif institutionnel et de coordination technique au niveau régional. Le financement des collectivités territoriales transite, comme le prévoit la législation, par l'ANFICT, sous forme de délégations de crédits adossées à un contrat de performance avec les ministères techniques concernés. Cela concerne les activités transférées aux collectivités à savoir principalement les dépenses de construction, de réhabilitation, d'équipement et de subventionnement des établissements scolaires.

L'affectation des fonds aux différents sous-secteurs de 'éducation et de la formation fait l'objet d'une lettre de cadrage annuelle transmise parallèlement au cadrage du ministère des Finances.

Pour favoriser un système de gestion basé sur la performance et favoriser la redevabilité, des contrats de performance/d'objectifs sont formalisés entre les organismes autonomes (ENI, ENS, universités, FAFPA, etc.) et leur ministère de tutelle. Ces contrats répondent au besoin de redevabilité et de gestion axée sur les résultats.

Au regard de ces enjeux, une assistance technique importante est positionnée auprès du FCSE (et financée sur le FCSE) sur les fonctions-clés suivantes :

- La gestion financière et comptable ;
- La passation de marchés ;
- L'appui à la décentralisation en éducation et formation professionnelle (notamment via l'ANFICT) ;
- La planification ;
- L'appui au suivi-évaluation ;
- L'appui aux programmes d'investissements (appui aux collectivités pour la gestion des programmes d'investissements et au ministère central et déconcentré pour la planification de ces programmes).

### **III. Les effets de levier du FCSE**

**Le FCSE est un instrument privilégié pour accompagner la mise en œuvre de certaines réformes liées à la gestion des finances publiques, notamment celle des budgets programmes, et la décentralisation.**

Grâce aux appuis techniques apportés sur la durée aux ministères et à la CAMOS, la qualité de la programmation technique et budgétaire (DPPD) a été fortement améliorée, ce qui a contribué à mieux structurer le dialogue avec le ministère des Finances et les arbitrages budgétaires entre les différents secteurs et sous-secteurs. En particulier, les stratégies ont été déclinées de manière plus opérationnelle et les indicateurs de suivi définis permettent d'améliorer le pilotage de la politique.

Le processus de planification qui était totalement centralisé en 2017 a évolué en l'espace de deux ans vers une programmation largement réalisée au niveau régional sur la base d'un processus ascendant. Sur le plan des outils et des processus de programmation, le fait de positionner systématiquement les stratégies et les activités en réponse à des résultats attendus contribue à ancrer la démarche axée sur les résultats. Les outils de programmation en place sont maintenant bien appropriés, notamment la matrice budgétaire. Les matrices d'indicateurs des DPPD sont partagées et commencent à être renseignées dans les régions.

Le FCSE contribue réellement au processus de déconcentration et de décentralisation : dans le PAA 2020, 13% des ressources du FCSE hors CAMOS sont réservés à la portion centrale, 87% étant déconcentrés et décentralisés. Cette évolution permet aux services centraux de mieux jouer leur rôle de définition des orientations stratégiques nationales, de pilotage (y compris dans l'affectation des ressources), de suivi et d'évaluation, et de conseil. Ceci permet d'inscrire dans le budget d'un ministère des financements dont les collectivités territoriales sont à la fois bénéficiaires et maîtres d'ouvrage. La mise en place d'une procédure claire et alignée de maîtrise d'ouvrage communale dès le lancement du FCSE a permis cette avancée.

La CAMOS est bien entendu un acteur central des dynamiques de changement en cours dans le secteur. En parallèle du soutien apporté à la CAMOS, le FCSE a également permis d'ouvrir un dialogue structuré avec le ministère des Finances pour que le FCSE soit en capacité d'avoir un véritable effet de levier sur les ressources allouées au secteur et de mieux analyser la performance des différents ministères de l'éducation (sur budget FCSE comme sur budget national) pour améliorer la qualité des échanges avec le ministère des Finances.

#### **IV. Leçons tirées du démarrage du FCSE et pistes d'amélioration**

Le FCSE est opérationnel depuis septembre 2018. L'audit réalisé par l'Inspection générale des Finances, les audits-conseil et l'audit externe 2018, ainsi que les différentes missions de supervision ont permis d'identifier plusieurs axes d'amélioration.

**En matière de gestion fiduciaire**, les points suivant devront être améliorés :

- En ce qui concerne la tenue de la comptabilité et le suivi de la trésorerie, les rapprochements bancaires réguliers sur la base de la production de situation des trésoreries régionales devront être systématisés mensuellement dans toutes les régions conformément au manuel de procédures ;
- La question du traitement de la TVA devra faire l'objet d'une attention particulière pour demeurer en règle vis-à-vis des impôts<sup>50</sup> ;
- La traçabilité des dépenses devra être améliorée en faisant apparaître clairement sur les documents de gestion de la trésorerie du ministère des Finances (titres de créances, autorisations de dépenses, titres d'apurement, etc.) la distinction entre les ressources provenant du FCSE et celles provenant du budget national ;
- La nécessité de poursuivre l'accompagnement et la formation des équipes sur les procédures d'opération et d'exécution financière du FCSE.

**La première année d'exécution a montré la difficulté pour les ministères à engager les dépenses dès l'ouverture des crédits en janvier.** Si la planification a été largement améliorée au cours des deux dernières années, avec l'appui notamment de la CAMOS, une attention soutenue devra être portée à cette question pour dépasser les difficultés d'exécution des ministères. En particulier, les voies d'amélioration suivantes sont déjà identifiées :

- Concentrer la planification autour d'activités structurantes et d'ampleur afin d'éviter l'addition de petits montants et de gagner en efficacité ;
- S'appuyer sur la pluriannualité des dépenses. Certains marchés devraient pouvoir être engagés en année N pour être exécutés par la suite en année N, N+1, N+2, etc. Cela allègerait considérablement le travail des services de passation de marché et des contrôleurs en région ;
- Produire une planification toujours plus aboutie notamment concernant la précision et le ciblage des activités afin qu'elles puissent être engagées dès le démarrage de l'année budgétaire ;

---

<sup>50</sup> Les dépenses sur le FCSE sont faites toutes taxes comprises. Dans le cadre des dépenses réalisées par les services centraux et déconcentrés ainsi que les EPA auprès d'entreprises n'étant pas immatriculées auprès de l'administration fiscale, la TVA est collectée à la source et reversée par ces mêmes services centraux et déconcentrés ainsi que les EPA. L'audit de l'Inspection générale des Finances sur les dépenses réalisées en 2018 a montré que la TVA n'est pas systématiquement collectée et reversée à l'administration fiscale.

- Faire le lien avec le suivi des indicateurs et des objectifs stratégiques.

Elle a également permis de souligner :

- Côté ministère des Finances, des lenteurs dans le mandatement des dépenses (c'est-à-dire la production des mandats de paiements) permettant la mise à disposition auprès des services déconcentrés des ministères et des EPA ;
- Des difficultés de reversement par les trésoriers payeurs (régionaux ou central) des fonds non utilisés sur les comptes séquestres (régionaux ou central).

Par la suite, **l'exécution technique** pose des questions déjà anticipées mais qui montrent l'importance de :

- Fluidifier l'information et décloisonner le fonctionnement des directions au niveau central. Des gains d'efficacité pourraient être opérés si, au sein d'un ministère, les directions travaillaient davantage entre elles et si une coordination était mise en place, notamment pour suivre l'exécution des plans d'action ;
- Mettre en place des plannings d'exécution des activités pour faciliter l'anticipation dans l'organisation des activités ;
- Améliorer la qualité de l'exécution des dépenses au niveau déconcentré notamment en ce qui concerne la passation des marchés (mise en concurrence sur des ateliers, conformité des ordres ou termes de référence de mission) et la justification des dépenses ;
- Poursuivre de la structuration de modes opératoires pour faciliter la mise en œuvre des activités sur des sujets clés et routiniers du secteur comme l'approvisionnement en manuels scolaire ou le financement de cantines scolaires.

**Enfin en matière de reporting**, l'amélioration continue des processus pour respecter les dispositions du manuel de procédures implique une attention soutenue sur :

- Le suivi des conventions avec les EPA qui se renouvellent chaque année et nécessitent i) une comptabilité analytique rigoureuse pour permettre la justification correcte des fonds et éviter les ruptures de trésorerie ii) ainsi qu'un suivi des résultats sur le terrain en lien avec les orientations des conventions signées avec les ministères.
- La production « routinisée » des rapports.

L'un des principes du FCSE étant de **générer des effets de levier par rapport aux ressources nationales allouées au secteur**, les axes d'amélioration suivants seront également poursuivis :

- Améliorer la planification du budget national qui demeure trop souvent conçu selon une logique de gestion de projets avec des activités éparses de montant parfois faible et sans lien avec les objectifs stratégiques du secteur ;
- Poursuivre la dynamique de transfert des fonds vers les services déconcentrés et les acteurs locaux pour réaliser les activités au plus près du terrain ;
- Canaliser des financements de l'Etat en faveur des subventions aux établissements ;
- Améliorer la transparence de la disponibilité des fonds accordés suite aux libérations trimestrielles des crédits en mettant en place des calendriers trimestriels d'exécution des budgets.

## Schéma du dispositif de gestion de la trésorerie du FCSE

Les décaissements des PTF vers le compte pivot FCSE à la BCEAO sont d'abord régis par les conventions bilatérales signées par chacun des PTF avec le gouvernement du Niger. Les décisions de décaissement seront prises par les PTF-FCSE au quatrième trimestre de l'année N-1 pour l'année N, après appréciation des éléments suivants :

- (i) la validation du plan d'actions du PSEF spécifiant les activités de l'année N imputés au FCSE,
- (ii) la validation du Plan de passation des marchés de l'année N imputé au FCSE (qui sera présentée au plus tard le 1 octobre de l'année N-1),
- (iii) le vote du budget programme de l'année N par l'Assemblée nationale,
- (iv) la disponibilité du rapport d'audit de l'année N-2, le plus récent évaluant positivement les comptes et la gestion du FCSE,
- (v) le rapport annuel d'exécution technique et financière du PSEF pour l'année N-2 ou plus récent,
- (vi) les relevés bancaires des comptes pivot et séquestres au 30 septembre de l'année N-1,
- (vii) le plan de trésorerie de l'année N et l'actualisation du plan de trésorerie de l'année N-1 (justifiant les montants non engagés).

Compte pivot accueillant les contributions des PTF

Comptes séquestres destinés aux dépenses

La décision d'approvisionnement des comptes séquestres peut être prise à tout moment durant l'année N en fonction des besoins et après avis des PTF sur présentation des documents suivants :

- le rapport financier mensuel du mois précédent la demande d'approvisionnement (portions centrale et régionales)
- le plan de trésorerie actualisé de l'année n
- les relevés bancaires mensuels des comptes séquestres central et régionaux jusqu'au 31 du mois précédent
- les relevés bancaires mensuels du compte pivot jusqu'au 31 du mois précédent

Niveau central

Niamey

Zinder

Maradi

Tahoua

Agadez

Dosso

Diffa

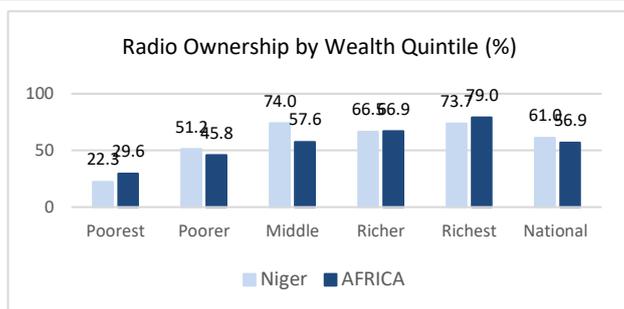
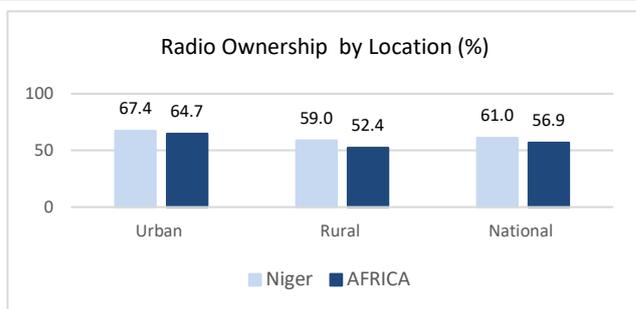
## Annexe 5 : Dispositif de suivi-évaluation du secteur de l'éducation au Niger

Organe	Composition	Rôle
<b>A l'échelle nationale</b>		
<b>Comité de pilotage</b>	Présidé par le Premier ministre, comprend les ministres en charge du secteur, du Plan, des Finances et de la Fonction publique, ainsi que le chef de file des PTF Fréquence : semestriel	Examen régulier des grandes orientations et des objectifs généraux du PTSEF Validation des programmations et du rapport annuel de mise en œuvre du PTSEF
<b>Comité technique de coordination</b>	Présidé par le directeur de cabinet adjoint du Premier ministre, comprend les SG et les DEP des ministères en charge du secteur	Examen de l'avancement des stratégies et des activités
<b>Revue sectorielle</b>	Présidée par la présidence du GPLÉ Réunit les six ministères au niveau central et déconcentré, le ministère des Finances, les collectivités territoriales, les organisations de la société civile, les PTF Fréquence : une fois par an Un rapport conjoint de la revue est produit et fait l'objet d'une validation par le Comité de pilotage du PTSEF	Suivi du secteur et de la mise en œuvre du PTSEF sur la base du rapport de suivi annuel du PTSEF
<b>Comité technique du FCSE</b>	Ministères en charge de l'éducation et de la formation, ministère des Finances, ministère en charge de la Décentralisation territoriale, les PTF du FCSE et la CAMOS Fréquence : toutes les 6 semaines	Suivi régulier du FCSE
<b>Groupes stratégiques pilotant l'élaboration des différentes stratégies du secteur</b>	Exemple : pour la Stratégie nationale d'accélération de l'éducation et de la formation des filles et des femmes – SNAEFFF : DPSF MEP, DPSF MES, DPSF MEPT, CAMOS, PTF	Examen régulier de l'avancement des activités, préparation des plans d'action
<b>Groupe local des partenaires de l'éducation</b>	Présidé alternativement par les SG des ministères en charge de l'éducation, comprend les représentants des ministères en charge de l'Éducation, des PTF et des organisations de la société civile actives en éducation. Fréquence : trimestriel	Suivi et évaluation des activités du PTSEF
<b>CAMOS</b>		Coordination de la préparation et du suivi des plans sectoriels, suivi fiduciaire de l'activité du FCSE
<b>A l'échelle régionale</b>		
<b>Comité régional de pilotage</b>	Présidé par le gouverneur, comprend les Présidents des régions, les Préfets, les Directeurs régionaux des ministères sectoriels, les recteurs, les représentants des collectivités territoriales, PTF, APE, OSC	Examen du comportement régional du secteur dans les différentes stratégies du PTSEF

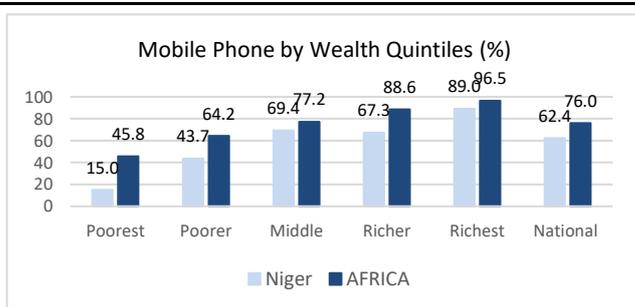
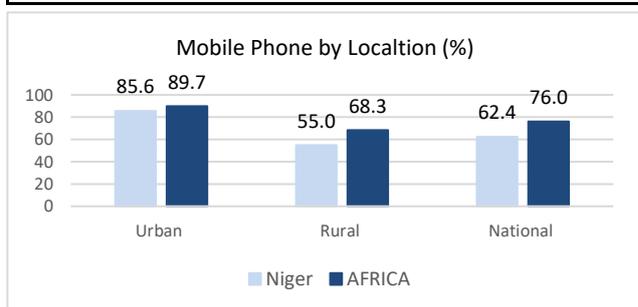
<b>Comité technique régional de Coordination</b>	Directeurs régionaux des ministères en charge de l'éducation, des recteurs des universités ainsi que des Directeurs ou Inspecteurs départementaux des ministères en charge de l'éducation et de la formation	Examen de la mise en œuvre régionale des stratégies du PTSEF, préparation des plans d'actions régionaux annuels
<b>Unités régionales de suivi de l'exécution du PTSEF</b>	Par ministère, Directeur régional et responsables des divisions ressources financières et matérielles, programmation et statistiques dans la région	Suivi régional de la mise en œuvre des activités des plans d'action.

## Annexe 6 : Equipement au Niger des élèves d'âge primaire relativement à l'enseignement à distance

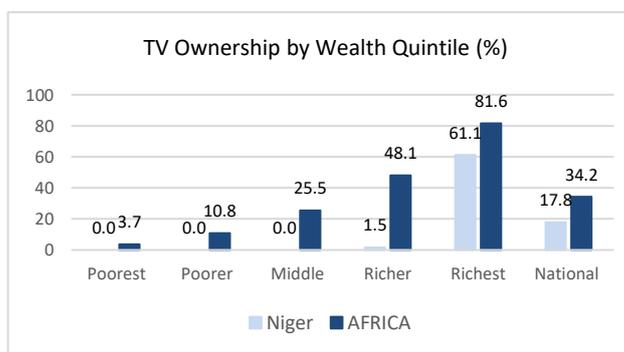
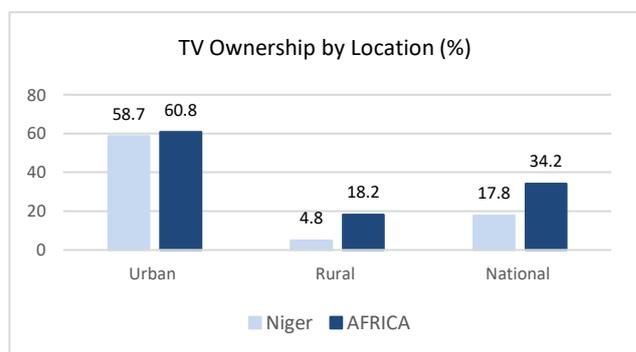
### RADIO



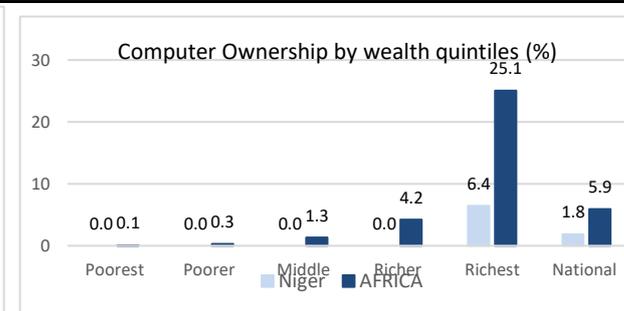
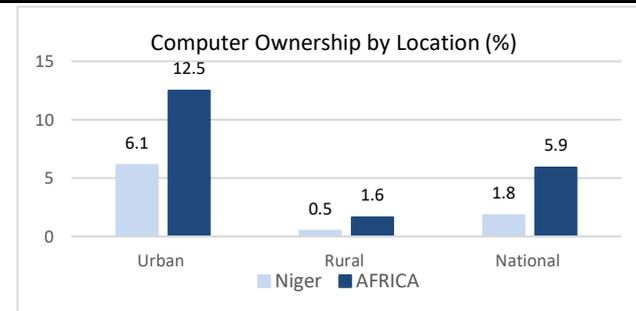
### TELEPHONE MOBILE



### TELEVISION



### ORDINATEUR



## INTERNET

